

EUROPÄISCHES PARLAMENT  
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE  
ASSEMBLEA PARLAMENTARE EUROPEA  
EUROPEES PARLEMENT

VERHANDLUNGEN

*Ausführliche Sitzungsberichte*

DÉBATS

*Compte rendu in extenso des séances*

DISCUSSIONI

*Resoconto stenografico delle sedute*

HANDELINGEN

*Stenografisch verslag der vergaderingen*

16. Mai 1960

•

16 mai 1960

N° 11

16 maggio 1960

•

16 mei 1960

Vorliegende Ausgabe enthält alle Interventionen in der vom Redner verwandten Sprache. Vollständige Ausgaben in den 4 Amtssprachen der Gemeinschaften werden später veröffentlicht.

Dans la présente édition, chaque intervention figure dans la langue utilisée par son auteur. Des éditions complètes dans les 4 langues officielles des Communautés seront publiées ultérieurement.

La presente edizione reca ogni intervento nella lingua usata dall'oratore. Le edizioni complete nelle 4 lingue ufficiali delle Comunità saranno pubblicate successivamente.

In deze publikatie is de tekst van het gesprokene in de door de sprekers gebruikte taal afgedrukt. De volledige uitgave in de vier officiële talen van de Gemeenschappen zal later verschijnen.

## INHALT

<i>Genehmigung des Protokolls</i> .....	563
<i>Wünsche der Versammlung für Präsident Furler</i> .....	563
<i>Vorlage von Dokumenten</i> .....	563
<i>Änderung des Arbeitsplans</i> .....	564
<i>Bericht an die Beratende Versammlung des Europarats</i> .....	564
<i>Bericht über die Entscheidungen des Minister-rats der EWG</i> .....	569
<i>Beschleunigung des Rhythmus bei der Durch-führung des EWG-Vertrages</i> .....	575
<i>Dritter allgemeiner Bericht der Euratom-Kom-mission</i> .....	580
<i>Tagesordnung der nächsten Sitzung</i> .....	587

## INDICE

<i>Approvazione del processo verbale</i> .....	563
<i>Auguri dell'Assemblea al Presidente Furler</i> ....	563
<i>Presentazione di documenti</i> .....	563
<i>Modifica dell'ordine dei lavori</i> .....	564
<i>Relazione all'Assemblea Consultiva del Con-siglio d'Europa</i> .....	564
<i>Resoconto delle decisioni del Consiglio dei Mi-nistri della C.E.E.</i> .....	569
<i>Accelerazione del ritmo d'applicazione del Trat-tato della C.E.E.</i> .....	575
<i>Terzo rapporto generale della Commissione del-l'Euratom</i> .....	580
<i>Ordine del giorno della prossima seduta</i> .....	587

## SOMMAIRE

<i>Adoption du procès-verbal</i> .....	563
<i>Vœux de l'Assemblée au président Furler</i> ....	563
<i>Dépôt de documents</i> .....	563
<i>Modification de l'ordre des travaux</i> .....	564
<i>Rapport de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i> .....	564
<i>Compte rendu des décisions du Conseil de mi-nistres de la C.E.E.</i> .....	569
<i>Accélération du rythme d'application du traité de la C.E.E.</i> .....	575
<i>Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom</i> .....	580
<i>Ordre du jour de la prochaine séance</i> .....	587

## INHOUD

<i>Goedkeuring van de notulen</i> .....	563
<i>Wensen van de vergadering voor de voorzitter Furler</i> .....	563
<i>Indiening van documenten</i> .....	563
<i>Wyziging van de regeling van werkzaamheden</i> .....	564
<i>Verslag aan de Raadgevende Vergadering van de Raad van Europa</i> .....	564
<i>Verslag van de besluiten van de Raad van Mi-nisters van de E.E.G.</i> .....	569
<i>Vermelding van de tenuitvoerlegging van het E.E.G.-Verdrag</i> .....	575
<i>Derde Algemeen Verslag van de Commissie van Euratom</i> .....	580
<i>Agenda van de volgende vergadering</i> .....	587

SITZUNG AM MONTAG, 16. MAI 1960

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 1960

SEDUTA DI LUNEDI' 16 MAGGIO 1960

VERGADERING VAN MAANDAG 16 MEI 1960

**VORSITZ**

**PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

**PRESIDENTE DELLA SEDUTA**

**VOORZITTER VAN DE VERGADERING**

**M. CHARLES JANSSENS**

*Vizepräsident*

*Vice-président*

*Vicepresidente*

*Ondervoorzitter*

*(Die Sitzung wird um 15,05 Uhr eröffnet.)*

*(La séance est ouverte à 15 h 05.)*

*(La seduta ha inizio alle 15,05)*

*(De vergadering wordt om 15,05 uur geopend.)*

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

*Genehmigung des Protokolls*

*Adoption du procès-verbal*

*Approvazione del processo verbale*

*Goedkeuring van de notulen*

**M. le Président.** — Le procès-verbal de la séance de vendredi a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

*Wünsche der Versammlung für Präsident Furler*

*Vœux de l'Assemblée au président Furler*

*Auguri dell'Assemblea al Presidente Furler*

*Wensen van de vergadering*

*voor de voorzitter Furler*

**M. le Président.** — En assumant la présidence de cette séance, je dois transmettre à l'Assem-

blée les excuses de notre président Hans Furler qui, étant souffrant, ne pourra pas assister, comme il en avait le désir, aux travaux de la fin de cette session.

Le président Furler s'excuse tout particulièrement auprès de MM. les Présidents des Commissions exécutives et de M. le Président du Conseil de ministres, dont l'Assemblée doit entendre aujourd'hui les déclarations.

Je suis certain d'être votre interprète à tous en transmettant au président Furler les regrets que nous éprouvions d'apprendre que son état de santé l'empêche de présider nos travaux et en lui adressant nos vœux de prompt et complet rétablissement.

*Vorlage von Dokumenten*

*Dépôt de documents*

*Presentazione di documenti*

*Indiening van documenten*

**M. le Président.** — J'ai reçu de M. le Président en exercice du Conseil de ministres de la Communauté économique européenne la lettre suivante :

« Bruxelles, le 13 mai 1960

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 203, paragraphe 3, du traité instituant la C.E.E., j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, dans les quatre langues de la Communauté, à l'intention de l'Assemblée parlementaire européenne, un projet de budget supplémentaire relatif au service commun de presse et d'information des Communautés européennes pour l'exercice 1960, que le Conseil a établi au cours de sa session du 11 mai 1960.

Lors de sa session de novembre 1959, l'Assemblée parlementaire européenne a adopté une ré-

solution prévoyant notamment un crédit spécial de frb. 15.000.000,— « destiné exclusivement à intensifier, sur le plan national des six pays de la Communauté, l'information des populations en ce qui concerne les Communautés européennes, notamment en développant la formation de la jeunesse dans un esprit européen ».

Le Conseil, après avoir consulté la Commission, et en accord avec celle-ci, a décidé de réduire ce crédit de frb. 5.000.000,— en raison de l'époque déjà avancée de l'année à laquelle sera arrêté ce budget supplémentaire et des délais nécessaires pour contracter des engagements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

*Le président*  
Eugène SCHAUS »

Une lettres en termes similaires m'a été adressée par M. le Président en exercice du Conseil de ministres de l'Euratom.

Ces lettres et les projets de budgets supplémentaires y annexés seront imprimés sous les nos 34 et 35 (1 et 2), distribués et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyés à la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés

(*Assentiment.*)

#### *Änderung des Arbeitsplans*

#### *Modification de l'ordre des travaux*

#### *Modifica dell'ordine dei lavori*

#### *Wijziging van de regeling van werkzaamheden*

**M. le Président.** — Le Comité des présidents, qui s'est réuni ce matin, propose d'aménager de la manière suivante l'ordre du jour précédemment fixé pour cet après-midi et pour demain et mercredi.

A la séance de cet après-midi, serait ajoutée une déclaration de M. Hallstein, qui devrait normalement suivre la communication de M. Schaus.

D'autre part, le vote de la résolution sur les problèmes économiques serait reporté soit à demain midi dans le cas où cette résolution serait acceptée sans débat par les groupes politiques, qui doivent en délibérer, soit à mercredi

matin dans le cas où il y aurait un débat en perspective.

Enfin, mercredi 18 mai, avant la suspension de la session, l'Assemblée serait appelée à voter les projets de budgets supplémentaires présentés par les Conseils et les Commissions exécutives et relatifs aux crédits d'information.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions du Comité des présidents sont adoptées.

#### *Bericht an die Beratende Versammlung des Europarats*

#### *Rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe*

#### *Relazione all'Assemblea Consultiva del Consiglio d'Europa*

#### *Verslag aan de Raadgevende Vergadering van de Raad van Europa*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la présentation, la discussion et le vote du projet de rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, présenté par M. Gaetano Martino et approuvé par le Comité des présidents, sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne.

La parole est à M. Gaetano Martino, rapporteur.

**Martino, relatore.** — Signor Presidente, onorevoli colleghi, consentite anzitutto che nel momento in cui mi accingo a raccomandare con brevi parole introduttive il mio rapporto all'Assemblea, affinché essa lo approvi e ne autorizzi la presentazione al Consiglio d'Europa, io rivolga un sincero e caloroso ringraziamento al Comitato di Presidenza che ha voluto conferirmi un così lusinghiero incarico.

L'essere stato prescelto per esprimere il pensiero collettivo dell'Assemblea Parlamentare Europea e interpretarne i sentimenti al cospetto del Consiglio d'Europa, è motivo di particolare compiacimento, che rende ancora maggiore la mia gratitudine verso coloro che hanno voluto farmi un così grande onore.

Un ringraziamento desidero esprimere pure al Segretariato dell'Assemblea che mi è stato largo di aiuti, rendendo in tal modo assai meno ardua la mia fatica.

La relazione, relativa all'attività dell'Assemblea e dei suoi organi nel decorso anno 1959 è suddivisa — per comodità d'esposizione — in tre parti: la prima tratta della Comunità quale fattore di progresso economico, la seconda della Comunità quale fattore di progresso sociale e la terza della Comunità quale fattore di progresso politico.

Ma è evidente che questa distinzione non ha altro significato che quello di strumento tecnico espositivo, essendo impossibile nella realtà separare gli aspetti politici dell'attività comunitaria da quelli economici o da quelli sociali.

L'operazione tecnico-economica del Mercato comune che ha determinato e giustificato la nascita della nostra Assemblea, è un atto del quale bisogna ricercare le origini e determinare i fini dentro il più completo e più ampio quadro della politica i cui i vari elementi sono distinguibili ma non sono separabili.

Sarebbe assurdo pretendere di valutare l'attività delle Comunità e della loro Assemblea parlamentare comune isolandola nel chiuso recinto dell'economia o della politica, giacché politica ed economia, nella loro purezza, non sono che astrazioni.

L'Europa, che tende ad unificarsi per mezzo delle sue tre Comunità economiche, compie evidentemente un'operazione che, per la sua natura e per i suoi effetti, è squisitamente politica. Gli ultimi 15 anni della storia interna dell'Occidente europeo sono caratterizzati dalla costante e coerente ricerca dei mezzi per la sua unificazione. La ricerca dei mezzi dell'unificazione si è manifestata sterile finché si è voluto partire dagli strumenti politici; essa ha cominciato invece a rivelarsi fruttuosa quando si era fatto strada il convincimento della necessità di mutare il metodo e gli strumenti traendo ispirazione e conforto dai risultati raggiunti nel campo della collaborazione economica.

D'altra parte, in un'Europa che vuole unirsi sulla base e per iniziativa degli Stati esistenti è evidentemente indispensabile apprestare innanzi tutto gli strumenti della unificazione economica. Il processo di riduzione del potere politico nazionalmente organizzato, non potendo avvenire per azione esterna, può più facilmente cominciare ad attuarsi proprio nella sfera economica, dove le radici del potere sono meno tenaci e diffuse.

Io non mi attarderò ad illustrare ulteriormente le ragioni per le quali nella conferenza di Messina venne deciso di trasferire la ricerca dell'unità sul terreno economico. Basterà ricor-

dare il fatto che la precedente ricerca dell'unità sul terreno più squisitamente politico era fallita con la caduta della Comunità europea di difesa, la quale avrebbe dovuto essere appunto il fondamento e lo strumento dell'unità politica dell'Europa.

Con l'entrata in vigore dei Trattati di Roma, concepiti — come è noto — nella Conferenza di Messina, le tre comunità economiche sono venute a costituire il nucleo centrale di quella Comunità politica, il cui disegno generale era stato tracciato nel progetto della C.E.D. La loro azione può dunque svolgersi e si svolge — sul terreno economico o sul terreno sociale — ma il fine cui essa tende è un fine squisitamente politico.

Io non dirò qui altre parole su quello che è così ampiamente esposto nella mia relazione. Anche una trattazione sommaria dei numerosi temi relativi all'attività della nostra Assemblea ed alla politica di sviluppo del processo unitario che è in corso richiederebbe un tempo troppo lungo e costituirebbe una inutile ripetizione orale del contenuto della relazione scritta.

Mi soffermerò, invece, brevemente, su alcuni tra i più importanti argomenti di riflessione che meritano oggi, a parer mio, di essere segnalati alla vostra benevola attenzione. La presente sessione dei nostri lavori è stata inaugurata con un solenne atto di omaggio ad un Uomo che meritamente è riconosciuto come uno dei pionieri e degli artefici principali dell'unità europea.

La C.E.C.A. è sorta dal piano Schuman; e con la C.E.C.A. ha avuto concretamente inizio quel processo di unione europea nel cui corso ascendente si sono collocati tre anni fa i Trattati di Roma. La C.E.C.A., la cui formazione è strettamente legata al genio politico e alla vigorosa fede europea di Robert Schuman, aprì la prima breccia nell'ancora resistente fortilizio dei nazionalismi del nostro continente.

Possiamo e dobbiamo riconoscere che attraverso tale breccia l'ideale europeo è passato nella realtà degli atti e dei fatti concreti.

Orbene, proprio Robert Schuman, nel momento stesso in cui nasceva la C.E.C.A., non mancò di avvertire che essa si sarebbe rapidamente dissolta se l'unificazione europea si fosse arrestata. Nel pensiero del suo ideatore la Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio avrebbe corrisposto alle aspettative che ne avevano circondato la nascita nella stessa misura in cui fosse stata assunta ad esempio ed a stimolo di nuove

e maggiori opere destinate a realizzare l'edificio dell'Europa unita.

Alla C.E.C.A. si sono ora aggiunte la Comunità Economica Europea e la Comunità Europea dell'Energia Atomica; ma, per quanto si sia avanzati sulla via dell'unità, l'ammonimento di Schuman conserva ancor oggi tutto il suo valore. Sarebbe infatti illusorio credere che le forze centrifughe, agenti nel seno della Comunità e consapevoli od inconsapevoli alleate delle non trascurabili forze esterne di opposizione, non possano render vani i progressi finora raggiunti. E' pertanto necessario non appagarsi dei risultati conseguiti, ma procedere innanzi risolutamente, con fede sempre più viva e volontà sempre più ferma, sulla via lunga e difficile che abbiamo cominciato a percorrere.

Questa considerazione impone a noi tutti che vogliamo dedicare i nostri sforzi all'edificazione dell'Europa di non trascurare nessuna occasione e nessun mezzo che possa consentire un ulteriore o più rapido progresso del processo unitario che è in atto. Bisogna saper carpire l'attimo fuggente. Vi sono circostanze irripetibili che è indispensabile saper volgere ai propri fini senza esitazioni e senza timori.

L'Europa, la quale vuole unificarsi ed erigersi come baluardo per resistere e sopravvivere nella competizione di giganti che caratterizza la vita del mondo moderno, non deve lasciarsi sfuggire il momento propizio.

Ciò va tenuto presente anche nella valutazione delle recenti decisioni del Consiglio dei Ministri della Comunità Europea per l'accelerazione del periodo transitorio del Mercato comune.

Ma, assieme a questa, altre considerazioni sono indispensabili. I sei Paesi membri delle nostre Comunità costituiscono nel loro insieme quella che è stata chiamata e continua a chiamarsi la piccola Europa, la quale per contiguità geografica, caratteristiche ambientali e tradizioni storiche costituisce senza dubbio il nucleo più compatto dell'occidente europeo.

Tale compattezza è tanto maggiore in quanto nel seno di questa piccola Europa, durante il travaglio creativo del dopoguerra, si è prodotto un grande evento storico, e cioè la conciliazione franco-tedesca.

Ma al di là e intorno ai paesi della piccola Europa vi sono altri paesi che con i primi formano la *grande Europa*; e gli uni e gli altri non solo siedono insieme nel Consiglio d'Europa, ma hanno collaborato e collaborano attivamente in

seno all'O.E.C.E., la quale ha reso molti servizi all'incremento degli scambi ed alla ripresa economica del nostro Continente.

Sia detto tra parentesi: ciò non va dimenticato nel momento in cui una radicale riforma di questo importante organo di collaborazione internazionale viene affrontata sulla base del recente rapporto dei quattro saggi.

Noi vogliamo integrare le nostre economie nel più breve tempo possibile, e ciò per poter il più celermente possibile procedere sull'arduo e lungo cammino dell'unificazione europea; ma non vogliamo e non dobbiamo distruggere o danneggiare ciò che è stato già ricostruito mediante la collaborazione degli altri Paesi europei in vista di un'economia più aperta, più espansiva e più dinamica.

Dirò di più. Noi vogliamo unificare, anche politicamente, l'Europa dei sei, ma solo come punto di partenza per più vaste e più complete unioni. Noi dunque abbiamo interesse a legare al nostro destino, per quanto più intimamente è possibile, i paesi europei che sono rimasti fino ad oggi — per ragioni che noi non possiamo e non dobbiamo giudicare — estranei al nostro sforzo solidale. L'età in cui viviamo è contrassegnata dall'esistenza dei grandi spazi economici. Solo entro tali spazi è possibile organizzare la vita associata dell'uomo in modo da poter partecipare senza perire alla competizione che è in atto nel mondo. Lo spazio europeo non è ancora sufficientemente unificato; e dalla sua attuale divisione ha origine un fatale declino. Noi non dobbiamo, pertanto, trascurare nessun mezzo che serva a favorire il futuro allargamento dell'area dell'unificazione europea. Nessun sacrificio economico sarà troppo grave se esso servirà ad impedire la frattura della grande Europa, se servirà a favorirne la solidarietà e la collaborazione, che è presupposto della unione futura.

L'ideale europeistico si va facendo strada anche presso quei paesi europei che per ragioni storiche si sono più degli altri appartati in presenza del nostro sforzo unitario. In un suo libro recente, dal titolo « L'Europa non aspetterà » l'ex Ministro di Stato del Regno Unito, Antony Nutting, dopo aver deplorato l'assenza del suo Paese nel processo di unificazione iniziato a Messina, scriveva queste parole: « Alla lunga, io sono convinto che, se l'Occidente deve far fronte alla potenza competitiva del mondo comunista, esso deve galvanizzare e mobilitare tutte le sue capacità produttive in una misura senza precedente nella storia. Una N.A.T.O. economica modellata sui principî del Mercato comune europeo

deve crearsi per l'intera Comunità atlantica». Concezione questa, come vedete, assai più ardua della nostra.

Molti ed autorevoli sono già coloro che in Gran Bretagna deplorano la mancata adesione al Mercato comune ed insistono perché, in luogo del progettato ponte tra la Zona di libero scambio e la Comunità economica europea, ponte probabilmente di difficile realizzazione, si valuti l'opportunità di una pura e semplice adesione a parità di condizioni e di diritti. Ed un movimento di opinione pubblica assai importante, in tal senso, si è pure creato perfino nella Confederazione svizzera. Questo movimento prova già simpatia ed incoraggiamento in zone cospicue del mondo economico e del mondo politico. Poche settimane addietro, scriveva, sul Journal de Genève, il consigliere federale Wahlen: «La mia convinzione profonda è che un terreno di intesa dev'essere e sarà trovato... Qualunque sia la natura delle associazioni esistenti ed i loro fini, un'intesa deve essere realizzata, la quale permetta ai Paesi dell'Europa, così ricchi in tradizioni diversi, di unirsi in tutta libertà in una associazione a base federativa».

Promettente è dunque l'avvenire e noi dobbiamo essere prudenti, anche se coraggiosi, nella nostra azione politica, lungimiranti nella nostra visione economica. Dobbiamo procedere avanti risolutamente, ma senza mai dimenticare l'obiettivo finale che possiamo sperare di raggiungere un giorno.

Molte e gravi sono le difficoltà che dovremo affrontare, i sacrifici che dovremo sopportare, gli sforzi che dovremo compiere. Ma bisognerebbe rinunciare a guardare al di là del proprio naso, per non vedere e non temere le immanicabili conseguenze dell'inerzia o della grettezza.

La stabilità stessa della vita europea è minacciata. Se risparmiamo oggi il nostro sforzo o il nostro sacrificio, sarà impossibile sfuggire domani all'inesorabile punizione della sventura.

Le parole del consigliere federale Wahlen, che ho citato or ora, mi inducono a sottoporvi un'altra considerazione. Ho detto poc'anzi che noi viviamo nell'era dei grandi spazi economici. E in verità tendono oggi a scomparire gli Stati a struttura nazionale, tendono a sorgere gli Stati a struttura continentale. Come sapete, fermenti unitari si sono già manifestati concretamente anche in altri continenti. Due progetti di mercato comune, su modello del nostro, sono già stati elaborati nell'intento di avviare l'unificazione degli stati dell'America del Sud. Gli stati nazio-

nali tendono a scomparire come scomparvero nel passato gli stati del sistema feudale per dar posto agli stati del sistema nazionale, o come in un tempo ancor più lontano scomparvero le città-stati per dare posto a più vasti organici raggruppamenti di popoli.

E' quasi per una legge antica e costante della storia del nostro continente che l'Europa, risorgendo dalle rovine del mondo antico, si è dapprima articolata in piccole comunità che sono state per gli individui asilo di pace e di sicurezza, e poi è passata a comunità maggiori la cui formazione ha segnato il progresso della libertà. Queste evoluzioni sono state e sono la conseguenza ineluttabile delle trasformazioni della tecnica in un mondo che è stato sempre ed è sempre più dominato dal progresso della scienza. Mentre la tecnica produttiva prodigiosamente si rinnova, è assurdo pensare che sia possibile rimanere chiusi nelle antiquate corazze politiche senza deperire tristemente nella propria gelosa solitudine.

E' pertanto evidente che è ormai impossibile pensare seriamente che la pura conservazione dell'Europa non ne determini il fatale dissolvimento. Oggi la libertà, tutta la libertà, non si difende più nei limiti della comunità nazionale, che pure rappresentò una grande conquista rispetto a più ristrette e restrittive comunità. L'operazione economico-politica che partì da Messina ebbe appunto di mira questo obiettivo. Essa volle rappresentare un atto responsabile di coraggio e di chiaroveggenza; e con le istituzioni, create al fine dell'integrazione economica dell'Europa, essa volle indicare la via per il raggiungimento della futura unificazione politica.

Questa via solo erroneamente si può trovare, come è stata trovata, nella *sovranazzionalità*. Una parola, questa, che ha destato entusiasmi, ma ha anche suscitato gravi sospetti. Essa è stata solo impropriamente riferita alle nostre Comunità, nella cui struttura non è, in verità, nessun elemento che possa essere temuto come negazione o sopraffazione delle singole nazionalità. Ciò che invece la struttura istituzionale delle nostre Comunità consente di affermare è l'esistenza del nucleo primigenio di una costituzione federale, suscettibile di svilupparsi per evolvere verso forme sempre più perfette e compiute. E' appunto il federalismo che rappresenta la sola risposta adeguata alla nostra esigenze, in quanto aderente alla realtà storica ed ai bisogni spirituali dell'Europa. E' questa la via che noi dobbiamo seguire per portare il nostro contributo alla salvezza ed al progresso del nostro

continente. Per costruire l'Europa bisogna evitare di portare offesa al concetto di nazione. L'Europa è fatta di nazioni, tutte fornite di antiche e nobili tradizioni, per cui non è possibile dare una patria europea ai cittadini dei nostri Paesi mediante il rinnegamento delle antiche patrie più piccole.

*Patria mea totus est mundus* diceva Seneca: «la mia patria è un mondo intero». Bisogna che la patria più piccola possa vivere onorata nel seno della patria più grande; bisogna che al cittadino europeo sia consentita una duplice fedeltà: la fedeltà alle proprie nobili e care tradizioni e la fedeltà ai motivi della comune civiltà. Ciò può realizzarsi soltanto mediante il federalismo.

A noi spetta oggi adoperarci perchè questa idea sempre più si faccia strada e si diffonda, se vogliamo contribuire a che il nostro continente non solo sopravviva ma diventi davvero parte attiva e dinamica di un mondo migliore. A noi spetta di andare avanti, il più celermente possibile, nella serie degli atti doverosi per far sviluppare e fruttificare il germe già deposto nei Trattati di Roma, senza lasciarci deviare dal nostro cammino. Noi non possiamo prevedere quale sarà il corso degli eventi storici e non possiamo dunque pretendere di regolare conseguentemente le nostre azioni. Ciò che possiamo e dobbiamo fare è portare la nostra pietra alla costruzione dell'edificio. «Il buon coltivatore» — come dice l'antico poeta — «semina piante ad altre età feconde».

Una pietra per la costruzione di questo edificio sarà certamente rappresentata dalla futura elezione a suffragio universale e diretto della nostra Assemblea. Il giorno, ormai sperabilmente non lontano, in cui questa Assemblea sarà eletta direttamente dai popoli, l'anima collettiva dell'Europa comincerà a partecipare direttamente al processo unitario. Si potrà allora sperare in un più rapido progresso verso la trasformazione del governo della Comunità in un vero e proprio governo federale.

Il progetto, che in obbedienza alla norma dei Trattati di Roma il gruppo di lavoro presieduto con tanta capacità dal senatore Dehousse ha preparato e che la Commissione degli Affari politici a larga maggioranza ha approvato, è in questo momento oggetto di discussione in questa Assemblea. Ciò che a tal proposito è contenuto nella mia relazione è dunque, in certo senso, superato dagli avvenimenti più recenti. Ma il compito del relatore è quello di riferire al Consiglio d'Europa solo sull'attività dell'anno 1959. In questa sede ed in questo momento io non

posso che manifestare, ancora una volta, la mia soddisfazione, altrove già espressa, per il testo che è stato approntato e formulare l'augurio che esso possa essere confortato dalla sanzione dell'Assemblea.

Quella partecipazione dell'anima collettiva dell'Europa, cioè della coscienza popolare dei Paesi, al processo formativo dell'unità europea è un fattore essenziale per il successo dei nostri sforzi. E' questa la principale ragione per la quale fin da Messina fu pure deciso di dar vita ad una Università europea. Questo argomento è stato oggetto di un' assai importante e non dimenticata discussione in quest'aula; ad esso sono state dedicate pure alcune pagine della mia relazione. Io non mi soffermerò dunque su questo tema. Ma desidero cogliere l'occasione che oggi mi è offerta al fine di esprimere il mio compiacimento per il cammino notevole che il problema dell'Università europea ha ora percorso. Un comitato interinale, creato dal Consiglio dei Ministri allo scopo di rispondere a numerosi e non semplici quesiti di carattere tecnico e di preparare uno schema di convenzione, ha lavorato a lungo ed efficacemente sotto la sapiente direzione del Presidente Hirsch, ed ha già pochi giorni addietro esaurito il suo compito. Esso proporrà al Consiglio dei Ministri l'istituzione di insegnamenti vari nel campo delle scienze giuridiche, delle scienze economiche, delle scienze sociali, della storia della civiltà, della matematica e della fisica. Io sono sicuro che questo Istituto, destinato a crescere in seguito e ad estendersi progressivamente a tutti i rami del sapere, rappresenterà un fattore determinante notevole del processo unitario dell'Europa.

Ho scritto nella mia relazione che «la vita della spirito è una perenne sintesi che accoglie ed elabora motivi diversi» e che «tutti i grandi movimenti di arte, di pensiero, di idealità religiose, morali e politiche che si sono realizzati in Europa sono anzitutto europei».

Aggiungerò che il problema dell'unificazione dell'Europa non è soltanto un problema economico ed un problema politico. Esso è anche e soprattutto un problema spirituale. Noi vogliamo costruire l'Europa non soltanto per progredire nella vita materiale, ma anche per raggiungere forme di più elevata libertà e dignità e di più compiuta integrazione umana. Ecco la grande importanza dell'Università europea. Noi abbiamo fede nell' Europa come patria spirituale comune e vogliamo preservarla e rafforzarla, soprattutto perché intendiamo rimanere fedeli a ciò che essa rappresenta come modo di

sentire e di concepire la vita. Una fedeltà che è indispensabile per la continuità e per l'unità del progresso civile.

Sono questi, signor Presidente, onorevoli Colleghi, alcuni principali temi di riflessione che mi suggerisce in quest'ora la considerazione degli avvenimenti, nonché l'analisi dell'attività della nostra Assemblea nell'anno decorso.

Mi lusingo che Voi non vorrete negare alla relazione, che ho l'onore di sottomettervi, l'alto conforto della vostra approvazione.

(*Applausi.*)

**M. le Président.** — Je remercie M. Martino et je crois pouvoir, au nom de l'Assemblée tout entière, le féliciter pour le remarquable rapport qu'il nous a présenté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur le projet de rapport.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le projet de rapport est adopté.

*Bericht über die Entscheidungen  
des Ministerrats der EWG*

*Compte rendu des décisions  
du Conseil de ministres de la C.E.E.*

*Resoconto delle decisioni  
del Consiglio dei Ministri della C.E.E.*

*Verslag van de besluiten  
van de Raad van Ministers van de E.E.G.*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle une déclaration de M. Schaus, président en exercice du Conseil de ministres de la Communauté économique européenne.

La parole est à M. Schaus.

**M. Schaus, président en exercice du Conseil de ministres de la Communauté économique européenne.** — Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, avant d'aborder le fond des problèmes qui nous préoccupent, je voudrais vous dire combien les Conseils ont apprécié le geste par lequel votre Assemblée a confié la présidence d'honneur au président Schuman.

Puis-je saisir cette occasion pour présenter nos félicitations à M. Robert Schuman et puis-je aussi me permettre, en tant que représentant

du gouvernement et du peuple luxembourgeois, de faire part au président Schuman de notre profonde admiration à l'égard de celui dont nous nous sentons si proches.

(*Applaudissements.*)

Le 28 mars dernier, j'avais eu l'honneur de vous communiquer que, dorénavant, le président ou un membre des Conseils présenterait périodiquement à votre Parlement un exposé oral sur les principaux travaux entrepris par les Conseils.

C'est pour donner une suite positive à ces décisions que j'ai tenu, malgré les nombreuses obligations que les ministres des affaires étrangères doivent assumer en cette période où le calendrier international est particulièrement chargé, à venir à Strasbourg pour mettre l'Assemblée au courant des décisions prises par les Conseils au cours des sessions qu'ils ont tenues la semaine dernière.

L'importance des problèmes inscrits à l'ordre du jour de nos dernières sessions ne vous a pas échappée. Il m'a été confié que votre Assemblée a suivi, avec un intérêt particulièrement vif, les travaux sur l'accélération du rythme du traité que les Conseils ont entrepris à Luxembourg et achevés à Bruxelles.

Permettez-moi de vous dire tout de suite que ces travaux ont été dominés par l'esprit communautaire et qu'en fin de compte, c'est la Communauté qui a triomphé.

Parmi les autres problèmes que nous avons eu à examiner, je voudrais, tout d'abord, relever l'importante décision prise, à l'unanimité, par le Conseil en approuvant le règlement du Fonds social européen, sujet de particulières préoccupations de la part de votre Assemblée.

Le délicat problème des négociations avec la Grèce et la Turquie a fait également au cours de cette session l'objet d'un échange de vues avec la Commission de la Communauté économique européenne.

Enfin, les Conseils ont été saisis par M. Hirsch, président de la commission de la C.E.A., du rapport final de la Commission intérimaire pour l'Université européenne.

Association de la Grèce et de la Turquie à la Communauté, Université européenne, Fonds social européen et accélération du rythme du traité, constituent les têtes de chapitre de l'intervention que je me propose de faire cet après-midi devant vous.

Le Conseil s'est entretenu, au cours de sa session des 10 et 11 mai, du problème de l'association de la Grèce à la Communauté.

Il a entendu un exposé de la Commission sur l'état actuel des négociations, exposé qui a, notamment, mis en évidence les derniers problèmes, en réalité peu nombreux, mais d'une certaine importance, qui doivent encore être résolus pour permettre l'heureux aboutissement des négociations en cours.

Le Conseil a confirmé sa pleine compréhension de la situation économique et politique de la Grèce et sa volonté d'associer ce pays à la Communauté et par là, de contribuer à renforcer la solidarité qui le lie à l'Europe occidentale et au monde libre.

C'est donc dans un esprit positif qu'il recherchera, avec la Commission, la solution des problèmes encore en suspens. Le Conseil a, toutefois, le souci que l'association de la Grèce à la Communauté puisse se réaliser sous une forme qui, d'une part, respecte les règles du G.A.T.T. et d'autre part, assure le développement progressif de l'économie grecque en fonction du Marché commun.

Le Conseil pense que ce dernier souci est dans l'intérêt, non seulement de la Communauté, mais également de la Grèce elle-même. Le Conseil s'attend, ainsi d'ailleurs que les négociations en cours permettent de l'espérer, que le gouvernement grec puisse prendre les engagements nécessaires dans ce sens, ce qui permettrait de trouver plus facilement la solution des difficultés en suspens.

En conclusion de ses débats, le Conseil, ayant constaté le désir unanime de ses membres de voir les négociations menées à bonne fin, a chargé la Commission de les poursuivre et de soumettre à son approbation des propositions d'ensemble de nature à permettre la conclusion rapide d'un accord d'association.

C'est dans le même esprit de compréhension de la situation économique et politique de la Turquie, situation qui présente beaucoup d'analogie avec celle de la Grèce, que le Conseil a examiné, également au cours de sa dernière session, le problème de l'association de ce pays à la Communauté.

Le Conseil manifeste à l'égard de cette association le même souci d'aboutir qu'à l'égard de l'association de la Grèce. C'est pourquoi, après avoir entendu l'exposé de la Commission sur l'état des conversations exploratoires, il a déclaré être disposé à ouvrir les négociations pro-

prement dites et à charger la Commission de mener ces négociations en vue de déterminer les modalités possibles d'une association de la Turquie à la Communauté.

Je vais aborder maintenant la question de l'Université européenne. Il me semble bon de rappeler que la création de cette université a été envisagée dès la Conférence de Messine. En effet, les six États membres s'étaient rendu compte de la nécessité d'une action, non seulement sur le plan économique, mais également dans le domaine culturel. Cependant, à Messine, l'accent a été mis, pour des raisons que vous connaissez, sur la création d'une union douanière et économique que constitue notre Communauté. Les textes de nos traités ne font allusion à cette Université européenne que dans un très bref alinéa dans le traité de l'Euratom. C'est là un fait qui a, d'ailleurs, été à l'origine de divergences de vues au sujet de l'interprétation de cette disposition.

Cependant, les efforts faits par les pays membres ont permis de franchir maintenant une étape décisive.

D'ailleurs, votre Assemblée était, et elle est encore, parmi ceux qui ont attribué une importance toute particulière à cette question. Je me souviens, en effet, de l'important travail effectué par votre commission de la recherche scientifique et technique, du rapport que M. Geiger a présenté de votre résolution du 14 mars 1959, de la demande que vous avez formulée dans la résolution du 24 novembre 1959, lors de l'examen du projet de budget de la C.E.E.A., enfin, de certaines questions parlementaires posées au sujet de l'Université.

Ces travaux et ces préoccupations n'étaient certainement pas sans influence sur l'aboutissement des négociations et je suis heureux de pouvoir le constater.

Si nous avons pris l'habitude de parler de l'Université européenne à propos des travaux entrepris dans ce domaine, nous ne caractérisons pas parfaitement la véritable ampleur de la construction envisagée, car le mandat que les Conseils ont confié au comité intérimaire pour l'Université européenne comportait deux autres parties, l'une relative aux instituts européens d'enseignement supérieur et de la recherche et l'autre concernant les échanges universitaires. Il s'était, en effet, avéré nécessaire de prévoir cette extension pour tenir compte, d'une part, des besoins réels que nous ressentons et, d'autre part, d'un certain nombre de considérations politiques.

M. le président Hirsch a présenté il y a quelques jours le rapport du Comité intérimaire lors de la dernière session des Conseils. Je saisis cette occasion pour remercier de leurs efforts les membres du Comité, parmi lesquels, notamment, M. le ministre Martino a contribué, de façon précieuse, à ces travaux en sa qualité de président du groupe de l'Université européenne.

Par ailleurs, nous devons remercier tout particulièrement M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom, qui, comme président de la Commission intérimaire, a animé les travaux de la Commission et dont les suggestions et les conseils ont permis d'aboutir, dans un esprit de compréhension mutuelle, aux propositions qui sont devant nous.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas encore pu prendre de décision au sujet des propositions qui en font l'objet. Mais nous sommes convenus de les examiner plus à fond lors de notre session du mois de juin, sur la base, d'ailleurs, non seulement de ce rapport, mais également du projet précis de la création de l'Université européenne et de conventions concernant les deux autres domaines que j'ai mentionnés tout à l'heure. C'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous faire part, dès aujourd'hui, de la réaction de mes collègues et de vous tracer la ligne que suivra l'évolution dans ce domaine.

Sensibles à l'intérêt que vous avez toujours témoigné aux travaux concernant l'Université, les Conseils, en accord avec le M. le président Hirsch, sont convenus de saisir votre Assemblée du rapport du Comité intérimaire.

Permettez-moi maintenant, Mesdames, Messieurs, de vous parler du Fonds social. Nous pouvons nous féliciter de l'heureuse conclusion à laquelle vient d'aboutir le Conseil en adoptant le règlement qui régira le fonctionnement de ce Fonds. Il s'agit d'une pièce maîtresse dans la mise en œuvre des mesures de caractère social prévues par le traité de Rome dans la réalisation des objectifs généraux fixés à la Communauté et parmi lesquels figure le relèvement du niveau de vie des travailleurs.

En bref, ce règlement est un élément dynamique de la politique sociale de la Communauté.

Qu'il me soit permis d'indiquer que ce règlement donne une interprétation très précise des dispositions du traité concernant le Fonds social. Cette interprétation conduit à une définition uniforme des notions valables sur le plan commu-

nautaire, à partir desquelles le Fonds apportera son concours à raison de 50 % des dépenses des États ou de certains organismes de droit public dans les domaines de la rééducation professionnelle, de la réinstallation et de la reconversion des entreprises.

L'acte concret que représente l'adoption de ce règlement est donc un pas fait vers une politique d'emploi permettant aux travailleurs en chômage de trouver rapidement et aisément un emploi productif grâce au stimulant que représentent pour les États les aides financières prévues par le Fonds social.

Le Fonds social favorisera également les mouvements de main-d'œuvre au sein de la Communauté ainsi que les changements d'activité qui découlent du progrès technique ou de l'évolution économique générale.

C'est dire combien la mise en place du Fonds social doit être considérée comme un élément positif dans l'exécution des obligations du traité, notamment au moment où nous avons décidé d'arrêter des mesures concrètes tendant à une accélération du rythme du traité.

Votre Assemblée a été consciente de l'importance que revêt ce règlement qui conditionne le démarrage du Fonds social européen. C'est animée d'un esprit social européen qu'elle a examiné la proposition de la Commission et a exprimé un avis qui a été précieux et utile à la Commission et au Conseil lors de la mise au point définitive du texte qui vient d'être adopté.

A ce sujet, je me permets de rappeler la déclaration que j'ai faite devant votre Assemblée au mois de mars 1960, à propos des informations que les Conseils sont disposés à fournir à l'Assemblée sur les suites qu'ils réservent à ces avis. L'occasion m'est maintenant offerte d'œuvrer dans le sens de la collaboration que je préconisais entre nos institutions.

Les amendements que l'Assemblée a désiré voir apporter au texte du projet de règlement proposé par la Commission ont été très généralement suivis par cette dernière qui a soumis une proposition révisée en fonction de l'avis émis et des suggestions formulées.

Le règlement adopté est, dans l'ensemble, conforme à cette proposition. Vos préoccupations se sont rencontrées avec celles de la Commission, donc avec celles du Conseil, puisque c'est en accord avec elle que le règlement a été arrêté par le Conseil à l'unanimité.

Le Conseil a respecté les impératifs du traité et a eu le souci de répondre aux préoccupations et aux obligations qui sont l'essence même de notre institution dont le caractère éminemment politique ne vous échappe pas.

Ainsi, c'est en fonction de ces éléments que l'article premier du règlement permet, dans certaines conditions, au Conseil, sur proposition de la Commission, de donner au Fonds des missions dans le cadre d'initiatives visant à améliorer les possibilités d'emploi, la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs ainsi que la mise en œuvre, prévue par le traité, d'une politique commune de formation professionnelle.

Les diverses modifications apportées au texte de la Commission — et qui ont d'ailleurs rencontré son assentiment — ont au demeurant un aspect essentiellement technique, qui répondent parfois à un désir d'efficacité, de prudence ou de simplification administrative, ou qui sont d'ordre rédactionnel. Je ne les mentionne que pour mémoire.

Dans le souci de permettre rapidement le fonctionnement du Fonds social, le Conseil a adopté également le statut du Comité chargé d'assister la Commission dans l'administration du Fonds.

Le Conseil a, sur ce point, rejoint le désir de l'Assemblée de donner à ce Comité une composition tripartite à fractions égales de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

Grâce à ces instruments réglementaires, le Fonds social est maintenant organisé et va pouvoir remplir les fonctions qui lui sont dévolues par le traité.

Je tiens à préciser que la durée des travaux qu'a impliquée la mise au point de ce règlement n'aura pas de répercussions fâcheuses sur les remboursements. Il est prévu, en effet, que les dépenses pourront être prises en charge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1958, tout au moins pour la rééducation professionnelle et la réinstallation, puisqu'en matière de reconversion les dossiers doivent être préalablement agréés par la Commission.

Un souci de prudence a conduit, en outre, le Conseil à envisager une révision de ce règlement après deux ans d'application. Des aménagements et une adaptation peuvent s'avérer indispensables, en raison de la diversité des législations nationales, des difficultés éventuelles d'exécution ainsi que des résultats obtenus.

C'est pour moi un plaisir de constater qu'avec votre efficace collaboration l'une des principales mesures d'application dans le cadre de la politique sociale de la Communauté est entrée à présent dans la voie des réalisations.

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à la partie essentielle de nos travaux, à savoir celle relative à l'accélération du rythme de réalisation du traité de Rome.

Vous savez que ce problème trouve son origine à la fois dans le mémorandum présenté par M. Wigny, l'hiver dernier, et, dans certaines prises de position de la Commission. Les États membres avaient marqué, en son temps, l'intérêt qu'ils portaient à cette question, et chargé la Commission de formuler à leur intention des recommandations.

Nous en avons été saisis récemment et vous connaissez le retentissement qu'elles ont eu, tant sur le plan interne que dans le domaine des relations extérieures de la Communauté. Votre Assemblée y a consacré un long débat qui a retenu particulièrement l'attention des membres du Conseil, comme la résolution que vous aviez adoptée à cette occasion.

L'accélération de la réalisation du rythme du traité de Rome s'est imposée pour des raisons qui ont été analysées ici même. Par les difficultés considérables qu'elle posait à l'économie de chacun des États membres, elle a constitué un test, une épreuve de la vitalité du Marché commun et de la volonté politique et économique des gouvernements des États membres. Cette épreuve, nous l'avons affrontée avec lucidité et, je puis l'affirmer, nous l'avons surmontée. J'ai déjà exprimé, à l'issue du Conseil des ministres de jeudi dernier, mon émotion et ma joie au vu des résultats satisfaisants de nos débats.

Des esprits chagrins prévoyaient l'échec de cette entreprise et affirmaient déjà que l'affaire de l'accélération cristalliserait les résistances des uns ou des autres et manifesterait, en tout cas, l'impossibilité de résoudre, au sein de notre Communauté, des divergences d'intérêts, au demeurant bien légitimes. Si nous avons pu réussir, c'est grâce, je dois l'affirmer hautement, à la volonté politique des gouvernements de tous les États membres, volonté politique qui s'est manifestée sans défaillance d'un bout à l'autre des débats, longs, arides et serrés qui se sont tenus tout au cours des journées de mardi et de jeudi derniers et qui, seule, était en mesure de nous permettre de dépasser les conflits d'intérêts qui, çà et là, ont surgi. A cette réussite, la

Commission de la Communauté économique européenne a contribué pour une grande part ; vous me permettrez, Mesdames, Messieurs, de lui rendre l'hommage qu'elle mérite ; l'habileté, le dévouement de ses membres ont contribué d'une manière très précieuse à définir les difficultés et à trouver les éléments de solution appropriés.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je viens très brièvement de caractériser devant vous la portée politique générale de la décision que nous avons prise. Je ne doute pas que vous ayez déjà pu prendre connaissance des termes de cette décision ; aussi me bornerai-je, avant d'insister sur la signification des mesures qui y sont contenues, à rappeler brièvement les grandes lignes de ce texte.

En ce qui concerne la réalisation de l'union douanière, les États membres sont convenus de mettre en vigueur entre eux, au plus tard le 31 décembre 1960, pour chaque produit, un droit de douane diminué de 30 %. Au surplus, le Conseil envisage, pour la fin de l'année 1961, une réduction des droits de douane à l'intérieur de la Communauté, de telle sorte qu'au 31 décembre 1961, fin de la première étape, la réduction tarifaire se rapprocherait des objectifs fixés pour la fin de la seconde étape. Il est inutile, je pense, Mesdames, Messieurs, de souligner l'importance et l'intérêt de ces dispositions.

En ce qui concerne l'élimination des restrictions quantitatives, les États membres ont décidé de supprimer, à la date du 31 décembre 1961, toutes les restrictions quantitatives s'appliquant aux importations de produits industriels des États membres de la Communauté. Dans ce domaine, c'est donc à la fin de la première étape de la période de transition, que seront réunies les conditions de libération des échanges prévues pour l'issue de la période de transition.

L'établissement du tarif douanier commun a fait, lui aussi, l'objet d'une décision importante. En effet, le premier rapprochement vers le tarif douanier commun qui devait se situer à la fin de la quatrième année à compter de l'entrée en vigueur du traité, sera réalisé au plus tard le 31 décembre 1960.

Les règles que je viens de schématiser concernent les produits qui n'ont pas un caractère agricole. En ce dernier domaine, pour des raisons que vous connaissez parfaitement et sur lesquelles il est donc inutile que j'insiste aujourd'hui, l'effort de libération des échanges ne pouvait revêtir le même caractère ni avoir la même

ampleur. La réduction supplémentaire des droits entre les États membres sera de 5 % pour les produits non libérés. Quant aux contingents, des mesures de libération progressive, encore que limitées, ont été adoptées. Parallèlement, les États membres ont pris les dispositions nécessaires pour que la mise en œuvre de la politique agricole, sur laquelle repose en définitive l'établissement d'un marché commun des produits agricoles, soit accélérée.

Dans les autres domaines de la politique commune, les États membres ont invité la Commission à lui faire des propositions concrètes dans un délai de trois mois. Dans le même délai, la Commission envisagera les mesures propres à assurer aux pays et territoires d'outre-mer associés le bénéfice plein et entier du régime d'association.

Les relations extérieures de la Communauté ont retenu longuement l'attention des membres du Conseil. On notera tout d'abord que le premier alignement sur le tarif douanier commun sera opéré sur la base de calculs du tarif extérieur diminué de 20 %. La Communauté est prête à consolider en tout ou en partie cette réduction de 20 % au cours des négociations tarifaires prévues dans le cadre du G.A.T.T. dans le courant de l'année 1961. Les États membres pourront, par ailleurs, discuter avec les États tiers intéressés les modalités d'une extension des réductions de droits qu'ils s'accordent entre eux, compte tenu de la réciprocité qui leur serait accordée, et dans les limites du tarif douanier commun.

A côté de ces décisions de caractère factuel et de portée pratique immédiate, la Communauté économique a rappelé sa volonté de poursuivre à l'égard des pays tiers, et notamment des autres pays européens, une politique libérale, volonté manifestée déjà par la décision de Strasbourg du 24 novembre 1959.

La Communauté est prête à poursuivre activement les négociations avec tous les États ou groupes d'États membres du Comité des questions commerciales des Vingt-et-un.

Dans ce cadre, les négociations à entreprendre, en particulier avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, devraient être orientées vers le maintien du commerce traditionnel entre la Communauté et les pays de cette association, et si possible vers l'augmentation de ce commerce.

La recherche d'une telle coopération, qui serait établie en vue d'une réduction réciproque des

barrières aux échanges, devrait s'inscrire dans le respect des principes du G.A.T.T. C'est sur une telle base, ne mettant pas en cause la constitution de l'union douanière sur laquelle la Communauté se fonde, que la coopération à laquelle je viens de faire allusion pourra être recherchée, notamment dans le domaine tarifaire.

A cette occasion, le Conseil a rappelé la proposition de création d'une commission de contact entre les pays de l'A.E.L.E. et la C.E.E., commission qui permettrait de surveiller l'évolution des courants d'échanges et de trouver les moyens appropriés de répondre aux difficultés qui se présenteraient.

Le Comité des questions commerciales des Vingt-et-un a d'ailleurs été saisi de cette proposition.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les lignes générales de la décision prise jeudi soir par les ministres de nos six pays. Cette décision, vous l'avez déjà constaté, comporte deux aspects qui, à mon sens, sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre.

Tout d'abord, la décision du 12 mai confirme et accentue la cohésion interne des Six et le caractère irréversible de l'intégration européenne. La libération des échanges dans des secteurs économiques importants en sera accrue dans des proportions telles que, d'une certaine manière, on peut dire que la date du 31 décembre 1961, date à laquelle doit prendre fin en principe la première étape de la période de transition, se rapprocherait, dans le calendrier établi par les auteurs du traité, de celle fixée pour l'achèvement de la seconde étape de la période de transition. L'importance de ce renforcement de la cohésion interne de la Communauté est, à mon sens, capitale dans l'actuel contexte international. Elle renforce dans chacun de nos pays le sentiment que l'intégration européenne est une œuvre vivante sur laquelle les entreprises peuvent construire leur politique économique et, par là même, elle contribue d'une manière définitive à orienter l'opinion publique dans un sens communautaire.

Je suis convaincu que, sur le plan psychologique, l'opération qui a été menée à Luxembourg et à Bruxelles la semaine passée constitue une étape importante dans le développement de la conscience européenne dans nos six peuples. Vous me permettez, Mesdames, Messieurs, de vous exprimer le souhait que vous vous fassiez les porte-paroles et les défenseurs de ces idées

au sein des parlements nationaux qui vous ont désignés.

Mais ce renforcement interne de la Communauté, ce développement de sa cohésion, le caractère définitif et irréversible de la réalisation des objectifs du Marché commun qui est la conséquence des mesures adoptées par les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, comportent encore une conséquence extrêmement importante sur le plan de nos relations extérieures. A mesure et parce que le Marché commun prend conscience de sa réalité et en fait prendre conscience aux autres, il acquiert une capacité accrue de pratiquer une politique ouverte et libérale ainsi qu'une facilité plus grande de surmonter les difficultés que son existence même a pu créer. Parce qu'il renforce son existence, le Marché commun renforce sa capacité de mener cette politique ouverte que ses partenaires économiques demandent de lui. En accélérant sa réalisation, la Communauté économique européenne, par là même, est en mesure de négocier d'une manière plus large et plus générale sur les problèmes du commerce mondial.

Il serait faux de penser que le Marché commun veut accélérer sa réalisation en s'isolant du reste du monde. Son avenir ne sera assuré que dans un cadre mondial et que par le développement de relations économiques et commerciales toujours plus étendues avec les pays tiers. A cet égard, je porte témoignage du sens des responsabilités de la Communauté économique européenne en Europe et hors d'Europe.

J'espère, en outre, que les mesures qui ont été arrêtées contribueront à éclairer chacun sur la ferme volonté de nos pays de réaliser les objectifs qu'ils se sont assignés en ratifiant le traité de Rome, et que les problèmes commerciaux, que tout à fait naturellement la création d'une union douanière de l'importance de celle que nous constituons, a pu poser à certains, pourront être réglés dans une atmosphère meilleure parce que débarrassés des incertitudes génératrices d'immobilisme qui pouvaient subsister à l'égard de notre œuvre commune.

Je suis convaincu, en ce qui me concerne, que du jour où les problèmes économiques que pose le traité du Marché commun seront réglés sur la base des faits et non des intentions ou des possibilités, les solutions appropriées seront trouvées.

Je ne voudrais pas cependant quitter cette tribune sans dire à votre Assemblée que, pour

satisfaisants que soient les résultats que nous avons obtenus, ils doivent être complétés au cours des mois à venir par un effort équivalent dans des domaines tout aussi délicats et tout aussi déterminants.

Je n'hésite pas à dire qu'en définitive c'est sans doute cet effort qui permettra le passage de la réalisation progressive de l'union douanière à la réalisation progressive d'une union économique, cette union économique qui est le véritable but que nous nous sommes assigné par la signature du traité de Rome.

Cependant, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de rappeler le chemin parcouru depuis des négociations qui ne sont pas si lointaines puisqu'elles datent de l'année 1957. Qui aurait pu, à l'heure où les délégations des Six se rencontreraient journellement à Val Duchesse pour affronter des problèmes économiques et politiques durcis par les intérêts sous-jacents, affirmer ou même imaginer que deux ans et demi après l'entrée en vigueur du traité de Rome les représentants des États membres se réuniraient au sein du Conseil pour fixer les conditions d'une accélération du rythme de réalisation de ce traité ? Qui pouvait penser, à une date où les discussions sur la durée de la période transitoire, sur la prolongation de la première étape, constituaient un aspect important des débats des chefs de délégation, que la date du 31 décembre 1961 devrait être vraisemblablement fixée comme celle de l'achèvement, à certains égards seulement, il est vrai, de la seconde étape de la période de transition ?

Ces réflexions sont hautement réconfortantes pour tous ceux qui, comme vous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ont mis leur foi dans l'idéal d'une Europe intégrée et unie. Nous savons que votre Assemblée, qui a tant fait pour la réalisation de cette Europe, est déterminée à poursuivre activement cette mission. Je suis convaincu qu'avec l'aide et l'appui vigilant de votre Assemblée nous viendrons à bout d'une tâche dont ensemble nous mesurons pleinement l'ampleur.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — L'Assemblée unanime sera certainement reconnaissante à M. Schaus pour la très intéressante communication qu'il vient de nous faire. Nous enregistrons avec une très vive satisfaction cette communication qui renforce d'une façon très sensible les relations de l'Assemblée avec le Conseil de Ministres. J'en remercie M. Schaus.

*(Applaudissements.)*

*Beschleunigung des Rhythmus  
bei der Durchführung des EWG-Vertrages*

*Accélération du rythme d'application  
du traité de la C.E.E.*

*Accelerazione del ritmo d'applicazione  
del Trattato della C.E.E.*

*Versnelling van de tenuitvoerlegging  
van het E.E.G.-Verdrag*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle une déclaration de M. Hallstein, président de la Commission Economique Européenne.

La parole est à M. Hallstein.

**Herr Hallstein, Präsident der Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.** — Herr Präsident! Meine Damen und Herren! Ich möchte mich darauf beschränken, dem Hohen Hause auch meinerseits über das Thema der Beschleunigung des Vertragsrhythmus kurz Bericht zu erstatten. Indem ich es tue, erfülle ich nur eine selbstverständliche Pflicht der vom Vertrauen dieses Hohen Hauses abhängigen Exekutive gegenüber diesem Parlament.

Ich hatte mir vorgenommen, darüber zu sprechen, welche Entscheidungen getroffen sind, wie man zu ihnen gekommen ist und wie das Ergebnis insgesamt und im einzelnen zu bewerten ist. Diese Aufgabe wird mir nun ausserordentlich erleichtert, ja sie ist mir zum Teil abgenommen worden durch den Herrn Präsidenten des Rates. Ich möchte ihm dafür herzlich danken.

Ich möchte dem ein Wort des Dankes auch für das hinzufügen, was er als Präsident des Rates in diesen letzten Tagen der schwierigen Verhandlungen, der Vollendung dieses Beschleunigungsprogramms getan hat. Wenn alles so gut geendet hat, wie es geendet hat, so verdanken wir dies in einem entscheidenden Masse seiner nie versagenden Geduld, seiner Beharrlichkeit, vor allem aber der Tatsache, dass er, wie er nie verhehlt hat, von Anfang an tief davon überzeugt gewesen ist, dass diese Sache positiv enden müsse. Diese seine Überzeugung hat sich allen Teilnehmern dieser Beratungen mitgeteilt.

Ich habe zum letztenmal vor wenigen Wochen die Ehre gehabt, dem Hohen Hause über die Stellungnahme der Kommission zu dem Beschleunigungsproblem zu berichten. Wir haben dann mit grosser Aufmerksamkeit und mit dem gebührenden Respekt die Auflagen gehört, die dieses Parlament uns für die weitere Arbeit gemacht hat. Wir sind also seitdem nicht etwa

müssig geblieben, sondern wir sind sofort in die Fortsetzung unserer Arbeit eingetreten, die niemals unter dem Motto « ne varietur » gestanden hat, sondern die sich selbstverständlich der sich wechselnden oder sich neu klärenden Situation, vor allem im Verhältnis zu unseren Mitgliedsregierungen anpassen mussten.

Wir haben also einmal, indem wir die Reaktionen in den Hauptstädten unserer Gemeinschaft aufmerksam verfolgt haben, unsere eigenen Gedanken entwickelt und verfolgt. Wir haben dort, wo wir besonders grosse Schwierigkeiten festgestellt haben — das gilt insbesondere auf dem Gebiet der Landwirtschaft —, persönlichen Kontakt mit den Regierungen aufgenommen, bei denen sich diese Schwierigkeiten in entscheidender Weise fühlbar gemacht hatten, so bei der Regierung im Haag und bei der Regierung in Bonn.

Wir haben zweitens in dem von meinem Kollegen Rey geleiteten Sonderausschuss — der die Aufgabe hatte, die Entschliessungen der Ratssitzungen vorzubereiten — Einfluss genommen auf die Findung eines Kompromisses zwischen den Auffassungen der dort vertretenen Mitgliedsregierungen. Die dort von uns gemachten Vorschläge sind zu einem sehr grossen Teil in die Schlussresolution des Rates eingegangen.

Wir haben drittens, und zwar zwei Tage vor Beginn der Ratssitzung, den Versuch gemacht, durch Veranstaltung eines Regierungstreffens zwischen der holländischen und der deutschen Regierung in Brüssel — leider ohne Erfolg —, auf dem Gebiet der Landwirtschaft damals schon zu einem Kompromiss zu kommen.

Wir haben schliesslich — viertens — selbstverständlich alle unsere Energie darauf verwandt, in den Beratungen des Rates selbst hilfreich zu sein.

Was das Ergebnis anlangt, kann ich mich nach den Mitteilungen, die bereits schriftlich gemacht und hier noch einmal in gedrängter Form wiederholt worden sind, sehr kurz fassen.

Um mit der Zollunion, dem Kern unserer Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, zu beginnen, so haben die Frage der Herabsetzung der Binnenzölle und auch die Frage, ob die Herabsetzung linear oder anders geschehen solle, keine Schwierigkeiten gemacht. Eine Ausnahme bildete die Frage, ob man zu der ersten zusätzlichen Herabsetzungsrate von 10 % bereits jetzt verbindlich für den 31. Dezember nächsten Jahres eine zweite, gleich hohe Rate von 10 % hinzufügen solle. Obwohl der Rat

eine deutliche Neigung gezeigt hat, eine solche weitere Herabsetzung in Aussicht zu nehmen, hat er es doch, wie Sie wissen, vorgezogen, eine Überlegungshandlung dazwischenzuschieben: er hat sich vorgenommen, Mitte nächsten Jahres noch einmal darüber zu beraten, ob Ende nächsten Jahres diesem Vorschlag der Kommission gefolgt werden kann.

Auch in bezug auf den Aussentarif können wir feststellen, dass der Rat den Überlegungen der Kommission gefolgt ist. Es gab auf dem Zollgebiet im Grunde nur zwei grössere Probleme, die sich in den Beratungen des Rates gestellt haben. Das eine betraf das Datum. Sollte man die Verwirklichung der Zollherabsetzungen bereits für Mitte dieses Jahres vorsehen, oder sollte man eine etwas geräumigere Frist wählen? Wir haben uns davon überzeugen müssen, dass schon aus technischen Gründen die Verwirklichung dieser Herabsetzung zu dem von uns vorgesehenen Termin — zum 1. Juli dieses Jahres — unvollziehbar war. Wir haben auch die Auffassungen der Mitgliedsregierungen geteilt, dass es eine gute Sache sein würde, die auf diese Weise gewonnene Frist zu Gesprächen mit unseren europäischen Handelspartnern zu benutzen.

Die zweite Frage, die sich bei den Zollherabsetzungen stellte, war die, welchen Charakter die Senkung des Aussenzolltarifes haben solle. Insoweit ist der Rat den Überlegungen der Kommission, die ja auch die volle Billigung dieses Hohen Hauses gefunden haben, gefolgt. Die Herabsetzungen haben zunächst vorläufigen Charakter, und die Konsolidierung dieser Herabsetzungen soll von den zu erwartenden Konzessionen der anderen Handelspartner abhängig gemacht werden.

Was den Kontingentsanteil unserer Vorschläge anlangt, so haben die Entschliessungen des Rates bezüglich des Kontingentsabbaus gegenüber dritten Ländern eine abweichende Formulierung gefunden, die aber nicht an die Essenz unserer Vorschläge rührt. Die Neuformulierung, die besser ist als die unsere, ist namentlich im Hinblick auf die Notwendigkeit gewählt worden, die GATT-Verpflichtungen zu wahren.

Eine wesentliche Zutat über die ursprünglichen Vorschläge der Kommission hinaus bildet der Abschnitt innerhalb des Zollunionenteils, der sich mit dem Schicksal der Landwirtschaftspolitik im Zusammenhang mit dem Beschleunigungsprogramm beschäftigt. Ich darf daran erinnern, dass wir die Bedeutung dieses Problems und seinen Zusammenhang mit dem Be-

schleunigungsproblem niemals aus dem Auge verloren haben. Die Kommission hatte schon in ihrem ersten Papier darauf hingewiesen, dass die beschleunigte Schaffung der Zollunion so weit wie irgend möglich durch die schnelle Schaffung der gemeinsamen Agrarpolitik ergänzt werden möge. Sie hat dem konkreter hinzugefügt, dass insbesondere für die Agrarkontingente ein schnellerer Rhythmus der Beseitigung als bisher gefunden werden müsse.

Diese Vorstellung ist durch die Entschliessung dieses Parlaments sehr stark unterstrichen worden. Deshalb hat sich die Kommission veranlasst gesehen, verhältnismässig früh, noch vor den Verhandlungen im Rat, konkretere Anregungen auszuarbeiten.

Diese konkreteren Anregungen haben schon den Besprechungen mit den Mitgliedsregierungen und im Sonderausschuss Rey, von denen ich vorhin sprach, zugrunde gelegen. Sie haben ein wesentliches Material für die Entscheidungen des Rates geliefert.

Das Ergebnis war, dass aus den Beratungen des Rates ein detailliertes Programm hervorgegangen ist. Unabhängig davon, dass dieses Programm eine generelle Regelung der Beschleunigungsfrage erlaubt hat, die in der Vorstellung der Regierungen immer stärker von dieser Bedingung abhängig wurde, bringt es, wie ich glaube, darüber hinaus die Gemeinschaft in der allgemeinen Frage der Entwicklung einer gemeinsamen Agrarpolitik ein ganz wesentliches Stück weiter.

Ich darf das Wesentliche dieser Entscheidungen ganz kurz skizzieren. Sie gehen in ihrer letzten Form ebenfalls auf einen Vorschlag der Kommission zurück. Für die Arbeit an der gemeinsamen Agrarpolitik ist ein Kalender aufgestellt worden. Er sieht vor, dass die endgültigen Vorschläge der Kommission — bekanntlich sind die jetzigen Vorschläge immer noch nicht endgültig, weil wir noch nicht das Gutachten des Wirtschafts- und Sozialausschusses haben — bis zum 30. Juni vorgelegt werden. Dann soll bis zum 31. Juli im Rat eine erste allgemeine Aussprache stattfinden, und danach soll durch den Rat sofort ein besonderer Ausschuss zur Vorbereitung der Beschlüsse des Rates eingesetzt werden. Bei diesem Vorschlag haben wir an einen Ausschuss im Stile des Ausschusses Rey gedacht, der sich, wie allgemein bekannt ist, ganz vorzüglich bewährt hat. Schliesslich soll dann bis zum 15. Oktober ein erster Bericht dieses besonderen Ausschusses an den Rat vorgelegt werden.

Zweitens ist eine gewisse Zollherabsetzung vorgesehen, die nicht ganz so gross ist wie die für die gewerblichen Zölle, nämlich eine Zollherabsetzung von 5 %.

Auch in der Frage der ja gerade für die Agrarprodukte besonders bedeutsamen Kontingentsregelung ist schliesslich eine Lösung gefunden worden, die in absehbarer Zeit eine beträchtliche Erweiterung des Handelsaustausches mit Agrarprodukten verspricht.

Die Ausarbeitung einer Klausel hat besonders viele Schwierigkeiten gemacht. Ich meine den Artikel 5 Absatz 5 in der Schlussfassung der Beschlüsse des Rates. Dort ist ein Verfahren vorgesehen, um die Beschlüsse, die der Rat gefasst hat, wenn nötig einer Revision zu unterwerfen, falls sich etwa Schwierigkeiten daraus ergeben sollten, dass es trotz allen guten Willens und trotz aller Engagements, wie ich sie eben dargestellt habe, nicht möglich sein sollte, die allgemeine Agrarpolitik so weit zu fördern, dass keine Schwierigkeiten aus einem Fortschritt in der Zollregelung und in der Kontingentsregelung entstehen, weil kein voller Gleichklang, keine volle Synchronisierung mit den Fortschritten der gemeinsamen Agrarpolitik erreicht worden ist. Das ist der eine Hauptinhalt des Beschleunigungsprogramms.

Ich habe aber schon bei der Verteidigung unserer Vorschläge vor diesem Parlament vor einigen Wochen darauf hingewiesen, dass die Vorschläge der Kommission sich keinesfalls auf eine beschleunigte Verwirklichung des Zollabbaues und des Kontingentaufstockungsprogramms beschränken, sondern dass wir um der Wahrung des Gleichgewichts unseres Vertragswerks willen den allergrössten Wert darauf legen, gleichzeitig eine Beschleunigung auf allen anderen Gebieten zu sichern, also auf jenen Gebieten, die wir gewöhnlich mit dem Stichwort «Wirtschaftsunion» umschreiben.

Dem dienen die Absichtserklärungen, die der Rat beschlossen hat und die ebenfalls ein Produkt der vorbereitenden Arbeiten im Sonderausschuss sind. Diese Absichtserklärungen betreffen sowohl die internen Folgen der Beschleunigung als insbesondere auch eine Beschleunigung der Koordinierung, wenn nicht Integrierung der Politiken. Hier folgen diese Anregungen den Beschlüssen dieses Parlaments auf dem Gebiet der Sozialpolitik, des Wettbewerbs, des Verkehrs, des Niederlassungsrechts und in den Fragen der assoziierten Gebiete. Ferner gibt es die Absichtserklärung

über die Aussenbeziehungen. Sie gibt fünf Grundsätze wieder :

1. den Grundsatz der liberalen Politik der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft,

2. den Gedanken, dass insbesondere mit den Mitgliedstaaten des Ausschusses für Handelsfragen verhandelt werden soll,

3. die Betonung der Notwendigkeit, für die Fragen des europäischen Handels, des Handels der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft mit ihren europäischen Partnern, Lösungen zu finden,

4. die Respektierung der GATT-Verpflichtung und schliesslich

5. noch einmal den Gedanken des Kontaktausschusses.

Ich darf gleich sagen, dass die Kommission nicht etwa die Absicht hat, sich auf die Realisierung der Gedanken zu beschränken, die in diesen Absichtserklärungen wiedergegeben sind. Die Kommission ist dabei, ein umfassendes Aktionsprogramm für alle die Fragen zu entwerfen, die die Koordinierung oder Konsolidierung der Wirtschaftspolitiken betreffen.

Ich darf es mir vielleicht ersparen, Herr Präsident, Einzelheiten dieses Aktionsprogramms — zumal es in der Kommission selbst noch nicht ausdiskutiert ist — jetzt hier vorzutragen. Ich darf aber ankündigen, dass die Kommission in Kürze dem Hohen Hause darüber präzisere Mitteilungen machen wird.

Ich darf also zusammenfassen.

Wir glauben, dass durch die Beschlüsse des Rates das wesentliche Anliegen verwirklicht worden ist, das uns bei unseren Initiativen auf dem Gebiet der Beschleunigungspolitik geleitet hat.

Erstens. Es wird beschleunigt.

Zweitens. Es wird unbedingt beschleunigt; das heisst, es wird die Durchführung des Beschleunigungsprogramms nicht etwa von Bedingungen abhängig gemacht, die diese Verwirklichung noch in den Willen von Faktoren sei es innerhalb, sei es ausserhalb unserer Gemeinschaft legen.

Drittens. Die Beschleunigung bezieht sich sowohl auf den Zollunionkern wie auf die Wirtschaftsunion insgesamt, also auch auf die Sphäre der zu schaffenden gemeinsamen Wirtschaftspolitiken unserer Gemeinschaft.

Viertens. Was die Zollunion anlangt, werden sowohl die Zölle wie die Kontingente betroffen.

Fünftens. Die Beschleunigung hat ihre Wirkung sowohl nach innen wie nach aussen.

Damit will ich nicht sagen, dass nicht an den ursprünglichen Vorstellungen der Kommission eine Anzahl von Korrekturen angebracht worden sind. Aber ich freue mich sagen zu können, dass nicht eine dieser Korrekturen wesentliche Punkte dieses Programms betrifft. Die Wahrheit dieser Aussage wird dadurch bekräftigt, dass alles, was in diesem Beschluss anders gesagt wird als in unseren ursprünglichen Beschleunigungsvorschlägen gesagt worden ist, nachdem die Zustimmung meiner Kommission in den Beratungen darüber dazu erteilt war, oft sogar auf eine Initiative der Kommission selbst, die der Lage angepasst war, wie wir sie vorfanden.

Schliesslich darf nicht übersehen werden, dass viele von den Änderungen, die unsere ursprünglichen Vorschläge erfahren haben, Änderungen im Sinne einer Verstärkung der Beschleunigung sind. Es wäre falsch, die Dinge so zu sehen, als ob das, was nicht mit dem ursprünglichen Beschleunigungsprogramm der Kommission identisch ist, etwa in Abstrichen bestände. Ich weise z.B. darauf hin, dass das, was über das Aktionsprogramm der Gemeinschaft für die Zusammenfassung der Wirtschaftspolitiken gesagt ist, der Kommission ausdrücklich die Verpflichtung auferlegt — die die Kommission sehr gern übernommen hat —, in einer Frist von drei Monaten — wir haben diese Frist selbst vorgeschlagen — Vorschläge zu einer beschleunigten Verwirklichung der Wirtschaftsunion zu machen; und ich weise als auf ein zweites Beispiel dieser Verstärkung der Beschleunigungstendenz insbesondere auf das hin, was ich soeben in Kürze über die Landwirtschaftspolitik vortragen durfte.

Wir freuen uns, dass, nachdem die Beschleunigungsentscheidung ihre letzte Form gefunden hat, die Befriedigung darüber allorts vorhanden zu sein scheint. Ich habe kaum eine Stimme aus der Presse oder aus sonstigen Informationsquellen vernommen, die diese Vorschläge anders als mit Genugtuung entgegennähme, und ich darf nur sagen, dass unter denen, die Genugtuung und Freude darüber empfinden, sich auch die Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft befindet.

Wichtiger als die Frage, wie die endgültigen Entscheidungen an irgendeinem Anfangspro-

gramm gemessen zu beurteilen sind, ist aber natürlich die Frage, was sie insgesamt, gemessen am Gesamtziel unserer Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, bedeuten. Dazu möchte ich in vollem Einklang mit dem, was Herr Präsident Schaus hier vorgetragen hat, das folgende in aller Kürze sagen.

Das erste ist, dass materiell die Entscheidungen, die hier getroffen worden sind, eine Stärkung unserer Gemeinschaft bedeuten. Sie bedeuten diese Stärkung nach innen aus all den Gründen, die Herr Präsident Schaus dargelegt hat und die ich nicht zu wiederholen brauche. Sie bedeuten nach aussen den schlagenden Beweis für die These, von der sich meine Kommission immer hat leiten lassen, dass eine Verstärkung der inneren Kraft unserer Gemeinschaft die sicherste Gewähr für die Möglichkeit einer liberalen Aussenwirtschaftspolitik dieser Gemeinschaft liefert. Denn es gibt keinen schlagenderen Beweis als die Tatsache, dass dieses Beschleunigungsprogramm verbunden werden konnte mit einer erstmaligen Herabsetzung des gemeinsamen Aussentarifs der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft um volle zwanzig Prozent.

Das zweite ist, dass unsere Gemeinschaft noch einmal ihren dynamischen Charakter bewiesen hat. Denn was heisst es anders, wenn angesichts der Schwierigkeiten, denen wir uns auf dem Gebiet der Landwirtschaft gegenübergesehen haben, der Ausweg aus diesen Schwierigkeiten nur in einer einzigen Richtung gefunden worden ist, nämlich nach vorn, durch eine noch grössere Betonung der Notwendigkeit, auch auf diesem für uns alle entscheidenden Gebiet der Landwirtschaftspolitik mit Energie und mit grösserer Schnelligkeit die Probleme anzupacken, die vor uns liegen.

Das dritte ist eine institutionelle Erfahrung, die ich doch hier mitteilen möchte als einen Eindruck, der bei der Kommission zurückgeblieben ist.

Ich will die Schwierigkeit der Verhandlungen nicht übertreiben. Sie waren schwierig; aber ich möchte sagen, dass ihre Schwierigkeit proportional war zu der Schwierigkeit der Probleme, vor denen wir standen; denn es war keine einfache Sache. Aber immerhin, das Zusammenspiel der Institutionen unserer Gemeinschaft, so wie der Vertrag es vorsieht, hat sich bewährt: das Zusammenspiel der Exekutive, der eine anregende Aufgabe obliegt, mit dem Parlament, das diese Tätigkeit der Kommission zu kontrollieren, durch Impulse zu steuern, zu ergänzen

und notfalls zu korrigieren hat, und mit dem Ministerrat, dem die letzte verantwortliche Entscheidung zufällt.

Ich stelle mit grosser Freude fest, dass in diesen Beratungen des Rates und in den Entscheidungen, in denen diese Beratungen gipfelten, auch das Vertrauen des Rates zur Kommission einen für uns alle erfreulichen und ermutigenden Ausdruck gefunden hat. Ich erinnere an gewisse Entscheidungen oder Vorentscheidungen, die in diesen Beschlüssen des Rates der Kommission zugewiesen worden sind, und zwar auf ganz besonders delikaten und sensiblen Gebieten der Verwirklichung unseres Beschleunigungsprogramms.

Und schliesslich eine vierte Lehre, von der ich hier sprechen möchte; nicht — wie ich glaube — weil es notwendig ist, sie innerhalb unserer Gemeinschaft laut zu verkünden, die aber doch ausserhalb unserer Gemeinschaft gehört werden sollte: die Erfahrung nämlich, dass es innerhalb unserer Gemeinschaft keine kleinen Mitgliedsländer gibt.

Es hat ein Problem gegeben — ich habe es wiederholt genannt —, das Landwirtschaftsproblem, das ein Mitgliedsland besonders interessiert hat, ein Problem, das daraus entstanden ist, dass wir mit der Schaffung einer gemeinsamen Agrarpolitik noch im Rückstand sind. Ich möchte hier sagen, dass nach der Überzeugung meiner Kommission dem berechtigten Anliegen unserer niederländischen Freunde, aus der Tatsache des Rückstandes der Agrarpolitik nicht Nachteile zu erleiden, bei der Verwirklichung des Beschleunigungsprogramms in fairer Weise Rechnung getragen worden ist. Die niederländische Delegation hat ihren Standpunkt mit einem begrifflichen Nachdruck verteidigt, und an keiner Stelle in den Verhandlungen konnte sie das Gefühl haben, dass sie nicht gehört und erhört wurde. Dass die Kommission der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft mit dem Prinzip, das von der holländischen Delegation angerufen wurde, von Anfang an im Einklang war, dafür rufe ich, Herr Präsident, dieses Hohe Haus selbst zum Zeugen an. Denn wir haben bei keiner Gelegenheit verschwiegen, dass wir es für notwendig halten, auch auf dem Agrargebiet das Beschleunigungsprogramm mit den erforderlichen Lösungen zu ergänzen.

Ich darf also am Schluss dieses Berichtes, Herr Präsident, Dank sagen den nationalen Regierungen, die im Rat vertreten sind und die einen Beweis des Gemeinsinns, des Gemeinschaftssinns gegeben haben, indem jede von

ihnen das Ihrige getan hat, um zu der Gesamtlösung beizutragen, auch wo das ein Nachgeben gegenüber legitimen nationalen Interessen bedeutet hat.

Dank vor allem auch diesem Hohen Hause. Wir geben uns keiner Illusion darüber hin, dass die Unterstützung, die das Beschleunigungsanliegen in einem frühen Zeitpunkt durch die fast einstimmige Entschliessung dieses Hohen Hauses erfahren hat, ein ganz wesentliches Element des Erfolges gewesen ist.

Das ist um so bedeutsamer, als nicht verschwiegen werden kann, dass es sich bei dieser Entscheidung doch wohl um die bedeutendste Entscheidung handelt, zu der seit ihrem Bestehen unsere Wirtschaftsgemeinschaft aufgerufen war. Denn die Entscheidung über ein Beschleunigungsprogramm dieser Art ist eine Art von verstärkter Bestätigung des Gründungswillens, wie er in dem Vertrag von Rom seinen Ausdruck gefunden hat.

Eine besondere Note bekommt diese Entscheidung leider durch das zeitliche Zusammentreffen mit einer besonders gearteten, schwierigen weltpolitischen Situation. Das verdoppelt die Bedeutung dieser Entscheidung, und es verdoppelt unsere Befriedigung über den erreichten Erfolg.

(Beifall.)

**M. le Président.** — Je me réjouis de pouvoir adresser les remerciements de l'Assemblée à M. le président Hallstein qui a, de façon très heureuse, complété la déclaration de M. Schaus et qui a bien voulu aussi tenir l'Assemblée au courant de la coordination des efforts et des activités de la Commission exécutive et du Conseil de ministres, concernant l'accélération et le renforcement de la politique économique commune.

(Applaudissements.)

*Dritter allgemeiner Bericht der Euratom-Kommission*

*Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom*

*Terzo rapporto generale della Commissione dell'Euratom*

*Derde Algemeen Verslag van de Commissie van Euratom*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la présentation du Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom.

La parole est à M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom.

**M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, « l'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes — créant d'abord une solidarité de fait. »

Vous m'excuserez certainement, à quelques jours du dixième anniversaire de la déclaration historique du président Schuman, de citer une phrase significative dont les événements ont consacré la justesse.

Je ne me propose pas de vous faire un véritable résumé du Troisième Rapport de la Commission de l'Euratom. Vous avez pu en prendre connaissance et vos Commissions en étudier les particularités. Il me paraît plus important d'attirer votre attention sur les problèmes essentiels et de vous faire part, en toute franchise, des réflexions résultant d'une expérience qui, pour notre Commission, date maintenant d'un peu plus de deux ans.

La nécessité de faire l'Europe, qui était apparue il y a dix ans, est plus évidente que jamais. Il est nécessaire, du point de vue politique, de dissiper ce qui reste de méfiance et de crainte et d'être en mesure d'apporter une réponse positive à ceux qui sont tentés de faire ressurgir les antagonismes d'antan. Cette réponse, on ne peut la trouver dans des associations ou des arrangements temporaires susceptibles d'évoluer au gré des intérêts ou des circonstances, mais bien dans des institutions reposant sur des règles permanentes qui rassemblent, en un faisceau, les identités nationales et où la divergence des intérêts est dépassée par ce que nous avons en commun.

Mais il y a une autre nécessité et une autre urgence de faire l'Europe. Elle résulte de l'évolution qui s'est faite dans les relations à l'échelle mondiale. Il apparaît plus clairement que jamais, qu'isolés, nos pays ne peuvent avoir la prétention de jouer un rôle efficace et effectif dans les destinées mondiales en présence des deux puissances gigantesques qui, à l'Est et à l'Ouest, ont, du fait de leurs dimensions, une influence déterminante. Par contre, une Europe véritablement unie, des institutions s'exprimant au nom de nos six pays et de leurs 170 millions d'habitants, peuvent parler d'égal à égal avec l'Union soviétique. Elles peuvent collaborer, dans une tâche constructive, avec les Etats-Unis

d'Amérique, pour le bien commun de l'humanité.

Dans le domaine économique et technique, seul un grand marché, seule la mise en commun de nos ressources tant humaines que matérielles, nous permettront de progresser à une cadence comparable à celle d'ensembles qui disposent d'immenses territoires et de ressources considérables.

Si nous voulons que le progrès économique se fasse à une cadence suffisante pour que nous ne soyons pas distancés par les progrès incontestables qui sont réalisés en Union soviétique et si nous voulons éviter que l'on attribue à un régime et à une philosophie, fort différents des nôtres, des succès qui tiennent, dans une large mesure, à l'existence, dans un seul ensemble, de ces immenses ressources, il est nécessaire que nous mettions à profit la totalité de nos moyens, sans cloisons et sans réticences. Alors, conscients des exigences d'une compétition pacifique que nous devons gagner, nous serons en mesure de faire les efforts et de consentir les sacrifices nécessaires pour atteindre un tel objectif.

La progression de l'activité industrielle en Union soviétique, sur la base de statistiques que nous n'avons aucune raison de mettre en doute, est de l'ordre de 10 % par an. Elle dépasse nettement la nôtre.

Il n'y a aucune raison, dans le cadre de la Communauté européenne, pour que, tant sur le plan scientifique et technique que sur le plan industriel, nous nous laissions distancer. Mais le temps qui nous reste est mesuré, et nous devons nous engager dans la course avec tous nos moyens, sans plus tarder.

Permettez-moi de citer ici, sans vouloir donner à ces exemples une portée générale, qu'ils n'ont pas, certaines réalisations que j'ai eu l'occasion de voir, non comme président de la Commission de l'Euratom, mais alors que j'étais encore commissaire général au Plan en France. J'ai vu, à Léninegrad, une usine produisant à elle seule, avec un effectif relativement modeste, cinq fois plus de grosses turbines hydrauliques et de grosses turbines à vapeur que la totalité de ce qui était produit en France.

J'ai vu, à Moscou, une usine produisant des tours parallèles à la cadence de douze cents par mois, avec des méthodes comparables à celles qui, dans les pays de l'Ouest, sont utilisées pour la fabrication en grande série, de voitures automobiles. Il n'existe pas, à ma connaissance, dans

l'Ouest, de fabrication d'une puissance comparable.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les résultats spectaculaires obtenus en Union soviétique, dans le domaine de la science appliquée, par une concentration immense de moyens, et avec une rapidité qui a impressionné les compétiteurs américains eux-mêmes.

#### Perspectives de l'énergie nucléaire

C'est dans ce contexte, Mesdames, Messieurs, que je voudrais situer les problèmes que pose à l'Europe le développement de l'énergie nucléaire.

Vous aurez pu constater que, dans son Troisième Rapport, la Commission de l'Euratom n'a pas hésité à s'engager dans la voie qui consiste à établir des perspectives pour une période de vingt ans. Je sais qu'une telle tentative peut paraître chimérique à ceux qui constatent que, dans le passé, on a commis des erreurs d'appréciation portant sur des périodes sensiblement plus courtes. Je sais que ce n'est qu'avec prudence et déférence qu'il nous est loisible de soulever la voile qui nous dissimule l'avenir.

Mais, Mesdames et Messieurs, il y a moins de chances finalement de se tromper en essayant, avec toutes les précautions que cela requiert, de se livrer à de telles tentatives plutôt qu'à vivre au jour le jour. Car, en fait, quand un industriel décide un investissement il le fait pour la durée de vie d'une centrale ou d'un haut-fourneau, c'est-à-dire pour vingt à trente ans et il engage, par conséquent, l'avenir sur une longue période.

Avant d'exposer les perspectives pour l'énergie nucléaire, je voudrais remarquer que, à juste titre, on parle de la nécessité d'assurer la coordination des différentes formes de l'énergie. La Commission de l'Euratom participe activement aux travaux du groupe interexécutif institué à cet effet. Mais il me paraît important de dire que ce problème ne doit pas être examiné sur un plan statique, c'est-à-dire en ne considérant que les besoins actuels d'énergie, mais dans une perspective dynamique qui tienne compte du développement de ces besoins. Ceci signifie que le problème de l'énergie ne doit pas être dissocié, et ne peut pas être dissocié, du problème général de l'expansion économique.

Ceci me ramène aux considérations que je viens d'évoquer, il y a quelques instants, sur la cadence minima qui est nécessaire, non seule-

ment pour tenir compte des besoins d'une population en accroissement et des justes exigences d'amélioration de niveau de vie, mais aussi de la nécessité d'assurer une croissance comparable à celle des pays de l'Est. J'ajoute que ce n'est que dans la mesure où nos ressources se développeront dans des proportions suffisantes qu'il sera possible à l'Europe d'apporter sa contribution au problème essentiel du monde moderne, qui est celui des pays sous-développés et qui intéresse les deux tiers de l'humanité.

Nous avons fait des hypothèses modérées en ce qui concerne l'expansion de l'économie, je dirai même des hypothèses qui, si elles n'étaient pas atteintes, supposeraient, de notre part, une renonciation définitive à nous maintenir dans la course au progrès. Nous avons admis que, alors que la production industrielle avait augmenté, en moyenne, de 5,5 % par an, au cours de la période 1955 - 1960, la progression ne serait que de 5 % par an de 1960 à 1970, et de 4 % de 1970 à 1980.

Sur ces bases — extrêmement prudentes, et on peut dire, avec un minimum d'incertitude — on arrive à la conclusion que les besoins en énergie primaire de la Communauté passeront de 1960 à 1980 de 460 à 800 millions de tonnes d'équivalent charbon. C'est là une augmentation gigantesque, surtout si l'on considère que, au cours de cette période, notre principale source actuelle d'approvisionnement, le charbon, est appelée, en toute vraisemblance, non seulement à ne pas s'accroître, mais peut-être à diminuer. La conséquence en est que, en l'absence d'énergie nucléaire, la totalité du supplément de besoins devrait, sous réserve de quantités relativement limitées résultant de la poursuite de l'équipement hydraulique, provenir du pétrole et du gaz naturel.

Les besoins en pétrole et gaz naturel de la Communauté devraient ainsi, toujours en l'absence d'énergie nucléaire, passer de 65 millions de tonnes en 1960 à 240 millions de tonnes en 1980. Cet accroissement est énorme, surtout si l'on songe que les besoins de l'Europe ne seront pas les seuls à croître et que, si un effort couronné de succès est appliqué au développement des pays pauvres, il y aura là nécessairement une progression encore plus rapide.

Voilà la réponse que l'on peut faire à ceux qui, mettant en avant les découvertes substantielles de ressources pétrolières en Afrique du Nord et dans le reste du monde, s'étonnent qu'il apparaisse nécessaire de faire appel aux ressources nouvelles de l'énergie nucléaire.

Pour situer le problème, rappelons qu'actuellement, on admet que le Sahara, au cours des prochaines années, pourra fournir trente à cinquante millions de tonnes par an de pétrole et qu'il est déjà assez optimiste d'admettre que, compte tenu de toutes les sujétions que cela comporte, on puisse doubler ce chiffre par l'apport de gaz naturel, ceci à comparer avec une progression de 65 à 240 millions de tonnes de besoins par an.

Il y a une autre considération qui n'est pas d'importance négligeable. C'est celle de la balance des paiements. Actuellement, la Communauté dépend de l'extérieur pour 27 % de ses ressources en énergie. En l'absence d'énergie nucléaire, cette dépendance serait portée à 50 %, ce qui comporte, outre l'insécurité d'approvisionnement, une charge considérable qui ne peut être compensée que par un développement intense de nos exportations de produits manufacturés.

C'est sous la forme d'énergie électrique que l'énergie nucléaire sera mise à la disposition des consommateurs. Dans les mêmes hypothèses, de développement économique, les besoins d'électricité passeraient, eux, de 260 milliards de kilowatts/heure en 1960 à près de 1.000 milliards de kilowatts/heure en 1980.

Malgré la rapidité du développement des consommations et les problèmes immenses que cela pose, nous avons évité, par prudence, dans la conclusion de nos travaux, de faire état d'une pénurie dans les approvisionnements en énergie classique, quoique ceci puisse faire l'objet de sérieuses controverses. Nous nous sommes, par prudence, basés essentiellement sur les perspectives d'amélioration des prix de revient de l'énergie nucléaire telles que les études actuellement disponibles en Europe et surtout aux États-Unis permettent de les évaluer. Nous avons admis que l'énergie nucléaire, au cours de cette période, n'entrerait pas en compétition avec les formes d'énergie plus économiques dont nous disposons, telles que lignite, gaz de haut fourneau, etc., qui continueraient à se développer. Nous avons supposé également par prudence que, pour l'énergie électrique produite sur la base du charbon, du pétrole et du gaz naturel, les prix de revient s'abaisseraient dans une proportion sensible par rapport aux prix actuels.

C'est dans ces conditions que nous sommes arrivés à la conclusion, qui devra, bien entendu, faire l'objet de révisions périodiques en fonction

des éléments nouveaux d'information qui deviendraient disponibles, que la Communauté devrait installer, d'ici 1980, une puissance électrique dépassant quarante mille mégawatts correspondant à une production d'électricité supérieure au total de la production électrique actuelle, soit plus de deux cent cinquante unités de cent cinquante mégawatts — c'est le type normal d'unité nucléaire actuelle — ou encore, pour comparer à de grosses centrales classiques, à 80 fois Porcheville ou à 50 fois Goldenberg Werk.

Pour le moment, l'énergie électrique d'origine nucléaire est sensiblement plus onéreuse que celle d'origine classique. Il ne peut donc pas être question, dans l'immédiat, bien qu'une politique différente ait été engagée dans un pays comme la Grande-Bretagne, de réaliser un programme massif de construction de centrales nucléaires. Par contre, il est nécessaire de construire, sans tarder, un nombre limité de centrales des différents types, à une échelle véritablement industrielle, afin de familiariser aussi bien les exploitants que les constructeurs de matériel spécialisé avec ces techniques nouvelles qui exigent une adaptation dans de multiples détails. Il n'est pas suffisant de construire des prototypes à échelle réduite, car il faut permettre aux ingénieurs de travailler en « vraie grandeur » et d'apporter, dans la conception et la fabrication, les perfectionnements qui sont la source des abaissements de prix de revient.

La construction de telles centrales implique, par le fait de ces prix de revient supérieurs, encore maintenant aux prix de revient des centrales classiques, certains sacrifices limités, vu la modestie du programme que nous exposons, mais indispensables si nous ne voulons pas être hors de course dans un domaine dont l'importance immense pour nos pays est soulignée par les perspectives que je viens d'esquisser.

#### Fission ou fusion

Si j'insiste sur cette nécessité de construire un certain nombre de centrales, ceci ne veut pas dire que nous n'attachons pas une importance primordiale au développement de la recherche. Je n'entrerai pas dans le détail des actions qui ont été entreprises et qui sont en cours, mais je voudrais mentionner un problème dont l'importance ne vous a pas échappé.

Pour le moment, l'homme n'est en mesure de domestiquer que l'énergie nucléaire résultant de la rupture de noyaux très lourds, ce que l'on appelle la fission. Dans ce domaine, des progrès

de toute nature sont en gestation dans les laboratoires et, en particulier, pour assurer une meilleure utilisation des matières. Ceci implique, par exemple, le réemploi du plutonium pour la production d'énergie et également la mise au point de réacteurs qui produisent plus de matières fissiles qu'ils n'en consomment. Il est clair qu'il est important et urgent de développer les recherches dans ces domaines.

Mais il est un autre domaine, celui de la fusion des noyaux légers, où l'homme n'a pas réussi à maîtriser le phénomène. Il est parvenu à le déclencher dans les conditions de la bombe H, mais il ne sait pas par quel procédé il est possible de dégager de l'énergie de fusion à volonté, sur commande et sans utiliser les effets d'une explosion, car il est nécessaire d'atteindre des températures de plusieurs dizaines de millions de degrés, ce que l'on n'a pas encore réussi à faire autrement qu'au sein d'une explosion.

Il est nécessaire de poursuivre avec persévérance les recherches de toutes natures, et notamment celles de caractère fondamental susceptibles d'aboutir à la solution d'un tel problème. Mais, pour le moment, personne ne peut prédire si un tel résultat peut être atteint, ni dans quels délais. Ce que l'on peut dire avec une certitude raisonnable, c'est que le temps minimum qui sera nécessaire pour aboutir à des réalisations de centrales industrielles basées sur le principe de la fusion est très important. Ce serait donc une folie de délaisser la technique de la fission, dans l'espoir de la solution prochaine du problème de la fusion.

#### Autres applications de l'énergie nucléaire

La production d'électricité est la forme la plus massive et la plus spectaculaire de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Je mentionnerai en passant que ceci comporte également l'utilisation de cette énergie dans des domaines tels que la propulsion navale, dont le programme est exposé dans le Rapport général de la Commission.

Il est une autre forme d'application des phénomènes nucléaires qui, pour être moins spectaculaire, n'en est pas moins d'une importance considérable pour les progrès de l'humanité. Il s'agit des applications très diverses que l'on peut faire, pratiquement, dans toutes les industries pour assurer des mesures ou des contrôles de fabrication, pour la chimie sous radiation, pour la stérilisation, etc. Mais ce qui a peut-être encore plus de signification pour l'avenir, c'est le fait que les phénomènes nucléaires nous appor-

tent un instrument nouveau pour pénétrer les secrets de la nature. Des progrès, qui, autrement, n'auraient pas été concevables, sont possibles dans des domaines très divers, qui intéressent la biologie végétale ou animale, ou la génétique, et qui peuvent conduire à des découvertes aussi spectaculaires et aussi importantes, pour notre avenir, que celles qui ont résulté, par exemple, de l'utilisation, par Pasteur, du microscope. Aussi, la Commission se propose-t-elle de développer son action dans ces différentes voies et se félicite-t-elle en particulier des perspectives de collaboration avec l'institut de Wageningen, aux Pays-Bas, pour les applications des phénomènes nucléaires dans le domaine si important de l'agriculture.

#### Protection sanitaire

Mesdames et Messieurs, je sais combien, à juste titre, la préoccupation de la protection des travailleurs et des populations vous tient à cœur et je remercie tout particulièrement la Commission spécialisée qui suit avec compétence nos travaux dans ce domaine. Je puis vous dire que, comme vous-mêmes, nous attachons une énorme importance à ces problèmes, mais je crois qu'il est sage de les situer dans leur juste perspective.

L'énergie nucléaire a eu la malchance de parvenir à la connaissance des hommes sous les espèces terrifiantes de l'explosion d'une bombe. Il est certain que cette explosion, avec ses conséquences effrayantes, ne peut pas être oubliée chaque fois que l'on parle de l'énergie nucléaire. Mais si l'on constate ce qui se passe effectivement partout où l'on pratique les phénomènes nucléaires, que ce soit dans des laboratoires de recherches, dans des installations d'utilisation des radioisotopes, dans les premières centrales industrielles, on constate que de telles précautions ont été prises, que l'on ne force certainement pas la vérité en disant que, à condition, bien entendu, de maintenir ces précautions, l'énergie nucléaire, par kilowatt/heure produit, est certainement la source de moins d'accidents que les énergies classiques, telle que celle du charbon.

En ce qui concerne la protection des populations, je suis convaincu que l'expérience montrera que l'on pêche actuellement par excès de précautions, ce qui est, d'ailleurs, une source d'aggravation du prix de revient de l'énergie nucléaire comparé à celui de l'énergie classique. Songez qu'une centrale est protégée par une sphère étanche, que rien n'en sort, alors que dans une centrale classique, malgré toutes les

précautions prises, on n'empêche pas une certaine pollution de l'atmosphère dont les conséquences, si elles ne sont pas directement mesurables sur la santé des populations, ne peuvent pas être négligeables, puisqu'il en résulte, notamment, par la présence de gaz sulfureux, des éléments qui sont capables de corroder les toitures et les pierres de nos monuments.

Ce phénomène d'une plus grande sécurité dans les techniques modernes n'est, d'ailleurs, pas propre à l'énergie nucléaire et vous savez, Mesdames, Messieurs, que, dans le domaine des transports, le nombre d'accidents par kilomètre de voyageurs transportés est le plus grand dans les voitures à chevaux et le plus faible dans les transports aériens.

Dans les grands centres de recherches et les installations industrielles nucléaires, les dispositions matérielles, une formation du personnel et une discipline stricte permettent d'assurer une sécurité comparable à celle des industries les plus évoluées. Il risque de ne pas en être de même lors de l'utilisation de réacteurs dans un autre contexte, par exemple dans les universités à des fins d'enseignements. Aussi avons-nous été heureux de pouvoir, sur sa demande, apporter au gouvernement belge les avis d'un groupe d'experts internationaux, pour l'installation d'un réacteur à l'université de Gand.

#### Fonctionnement des institutions

Mesdames et Messieurs, je vous demande la permission de quitter les problèmes techniques pour aborder ceux de nos institutions.

Dans l'appréciation des problèmes et des difficultés que soulève le fonctionnement de nos institutions, il est nécessaire de conserver présente à l'esprit la nature révolutionnaire du processus qu'engendre la mise en œuvre des traités.

Nos pays, leurs gouvernements, leurs administrations, ont des traditions séculaires. On ne saurait être surpris que la simple mise en vigueur des traités soit insuffisante pour surmonter les habitudes et les traditions. Ceci signifie que, conscients des réactions psychologiques naturelles, les exécutifs doivent montrer une compréhension et une patience inlassables.

Leur devoir est bien entendu, de veiller avec fermeté au respect des traités dans leur esprit comme dans leur lettre. Les traités sont notre véritable Constitution, la Constitution de ces Communautés nouvelles, et le respect de la Constitution est la première règle d'une société

humaine. Si l'on tolère des écarts, on accepte l'arbitraire et tous les dérèglements que cela comporte. Mais cette obligation, nous devons l'exercer en tenant compte du contexte que je viens de rappeler ; nous devons avoir le souci de coïncider, le souci constant d'apporter la preuve de la valeur des services que nous rendons à la collectivité, et nous ne devons recourir, qu'après tout ce processus, certes lent et fastidieux, aux méthodes contentieuses.

#### Relations avec les gouvernements

Dans nos relations avec les gouvernements des pays membres, nous assurons des contacts fréquents avec tous ceux qui sont appelés à avoir une voix ou une influence dans les problèmes qui sont de notre compétence. Ces relations, nous nous plaisons à le constater, sont de plus en plus ouvertes et confiantes. Nous avons été heureux, en particulier, de l'initiative prise par un des gouvernements, de réunir son cabinet dans sa totalité et de le faire siéger en présence du président et de deux membres de la Commission, de façon que nous puissions discuter très librement des problèmes qui se posaient dans nos relations.

Nous devons, toutefois, constater qu'il y a encore, dans certains cas, une tendance des gouvernements de concerter, en notre absence, leur attitude à l'égard des problèmes que nous leur posons, ou qui nous intéressent. Ceci montre qu'il y a encore une étape importante à franchir pour faire comprendre que les exécutifs ne doivent pas être traités comme une puissance étrangère, sinon hostile, mais qu'ils sont une émanation de l'ensemble des pays membres et qu'ils leur appartiennent, comme, inversement, les pays membres sont partie intégrante de la Communauté.

Certaines inquiétudes s'étaient manifestées — elles avaient trouvé un écho dans cette Assemblée — lors de l'institution des représentants permanents. Je suis heureux de dire que, du fait des personnalités qui ont été désignées pour remplir ces importantes fonctions, nous ne pouvons que nous féliciter de leur présence, qui constitue un lien efficace entre l'exécutif et les gouvernements, qui permet d'expliquer les problèmes et les difficultés qui se posent, tant au niveau de la Communauté qu'à celui des Etats, et d'aplanir certaines difficultés qui ne manqueraient pas de résulter d'un manque de compréhension mutuelle.

Toutefois, ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas quelques précautions à prendre pour éviter des

interventions abusives d'experts nationaux dans des domaines qui sont de la compétence et de la responsabilité propres des exécutifs.

#### Les Conseils

Les réunions du Conseil, préparées d'une façon efficace par les représentants permanents, permettent d'aboutir aux décisions prévues par le traité.

Ici encore, nous devons parfois réagir contre des attitudes dilatoires susceptibles de porter préjudice à la Communauté, comme par exemple dans le cas de la mise en œuvre du statut du personnel — mise en œuvre qui n'est pas encore faite — ou de l'agence d'approvisionnement qui entrera, elle, en fonctionnement le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Nous devons également veiller à ce que la tendance naturelle à la recherche de l'unanimité dans les cas qui ne sont pas prévus par le traité, ne fasse obstacle à la rapidité de décision requise et ne conduise à des positions influencées par des arrangements sans rapport avec les décisions en cause.

Dans nos relations, tant avec le Conseil qu'avec les gouvernements, un domaine est particulièrement sensible en raison des pouvoirs que le traité confère à la Commission : c'est celui des relations extérieures. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi en raison des traditions et de la difficulté qu'il y a parfois à isoler les problèmes de la compétence de l'Euratom de problèmes connexes. Cette difficulté ne sera complètement résolue que le jour où l'intégration politique sera réalisée; mais entretemps nous sommes convaincus qu'il est possible, avec une bonne volonté mutuelle, de respecter intégralement les clauses prévues par le traité et de trouver les solutions permettant à la Commission d'exercer ses compétences dans des conditions satisfaisantes.

Je voudrais ici faire allusion aux retards intervenus dans l'établissement à Londres et à Washington de missions des Communautés. De telles missions sont particulièrement importantes pour Euratom, en raison de nos relations avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, auxquels nous lient des accords importants.

#### Exécutifs

Mesdames, Messieurs, la collaboration entre les exécutifs s'est développée d'une façon satisfaisante. J'ai déjà mentionné notre participation

aux travaux de l'interexécutif responsable de la coordination des problèmes énergétiques.

Pour les services communs, on a institué de véritables conseils d'administration, qui sont habilités à en assurer la gestion avec le maximum de rapidité et d'efficacité. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne le service de presse et d'information, pour lequel un budget supplémentaire a été approuvé par les Conseils, dans l'esprit qui a été à juste titre maintes fois préconisé par votre Assemblée. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il s'agit ici d'une étape. De même qu'il existe pour les trois Communautés un seul Parlement et une seule Cour de justice, il est essentiel d'instituer dès que possible et par les procédures appropriées, un seul exécutif.

*(Applaudissements.)*

Il nous paraît nécessaire qu'en raison de leur expérience, la Haute Autorité et les deux Commissions soient associées à la mise au point de ce développement. Il va de soi que le patrimoine institutionnel de nos Communautés doit être entièrement sauvegardé et que le nouvel exécutif unique doit exercer tous les pouvoirs attribués par les traités à nos exécutifs respectifs.

Vous pouvez, Mesdames, Messieurs, aider grandement à ce progrès de la construction européenne par l'affirmation de votre volonté politique. Je puis affirmer que mes collègues et moi sommes prêts, dans les conditions que je viens de préciser, à lever, dans toute la mesure où cela dépend de nous, les obstacles qui pourraient s'opposer à la création de l'exécutif unique et à contribuer ainsi à la réalisation de cette étape importante de la formation des Etats-Unis d'Europe.

Siège

Vous ne serez pas surpris, Mesdames, Messieurs, si je reviens de nouveau sur l'importance qu'il y a à établir un siège unique pour faciliter et intensifier les relations aussi bien entre les exécutifs, tant qu'ils sont plusieurs, qu'avec votre Assemblée et ses Commissions et ses membres. Les arguments qui militent en faveur du siège unique sont suffisamment connus de vous tous. Je n'ai donc pas besoin de les reprendre. Vous voudrez sans doute faire tout ce qui peut servir et éviter tout ce qui peut compromettre la réalisation du siège unique.

Pour un esprit européen

Mesdames, Messieurs, tout ce que je viens de rappeler montre à l'évidence que pour pour-

suire et accélérer la construction de ces Etats-Unis d'Europe qui sont notre objet commun, il est essentiel, tout en assurant dans les meilleures conditions le fonctionnement de nos Communautés et l'application des traités, de développer dans les élites et dans les masses un véritable esprit européen qui d'ailleurs, consciemment ou non, est l'aspiration de chacun et surtout de notre jeunesse, et la source de son espoir.

Votre Assemblée, à cet égard, a un rôle particulièrement important à jouer. Vos débats doivent avoir un prolongement dans les assemblées de tous les pays membres. Votre influence doit à chaque moment se faire sentir pour nous aider à surmonter les obstacles et pour faciliter la compréhension des problèmes qui se posent à nous.

Nous sommes convaincus que, dans le développement de la conscience européenne, l'institution d'élections directes au suffrage universel sera un élément capital et nous ne pouvons que vous féliciter et vous féliciter de l'esprit constructif dans lequel ce problème a été abordé par les Commissions compétentes et par votre Assemblée.

L'action d'information, à laquelle à si juste titre vous attachez une importance primordiale, doit être développée et doit toucher tous les milieux. Je dis bien information et non propagande. Ce terme de propagande est contraire à notre esprit, mais il s'agit de répandre toutes les notions qui montrent la nécessité urgente de la création européenne, de discuter les problèmes qui se posent et les moyens de les résoudre.

Un autre élément fondamental pour la formation de cet esprit européen est la création de l'Université européenne, que M. Schaus et M. Martino évoquaient tout à l'heure.

Je n'aborderai pas ce sujet dans ses détails; il fera l'objet d'un débat ici. Le Comité intérimaire constitué par le Conseil de ministres et dont la présidence m'a été confiée a achevé ses travaux et a remis son rapport aux gouvernements. Ce rapport a été exposé à la dernière réunion des Conseils et tout me laisse penser qu'une décision définitive et positive sera prise au mois de juin.

Développement de la recherche à l'échelle européenne.

Les propositions du Comité intérimaire ne comportent pas uniquement la création de l'Uni-

versité européenne. Il est proposé simultanément l'institution d'un « Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

Ce Conseil aura entre autres la responsabilité d'assurer le développement et la création d'instituts européens de la recherche et même d'instituts de sciences avancées.

Je ne saurais assez attirer l'attention de l'Assemblée sur l'importance de tels développements qui permettront de donner à la recherche scientifique, dans son sens le plus large, une impulsion au sein de la Communauté.

#### Conclusions

Mesdames, Messieurs, si je n'ai pas hésité à mentionner les difficultés et les obstacles que nous rencontrons sur notre chemin, c'est que, bien loin d'être une preuve de découragement, j'y vois au contraire la démonstration de notre confiance. En effet, pour trouver les solutions positives permettant d'accélérer la création des États unis d'Europe, il faut prendre une claire conscience des difficultés qui se trouvent sur notre chemin.

Mais les difficultés quotidiennes qui nous irritent ne doivent pas nous dissimuler que d'ores et déjà les progrès accomplis sont considérables — et nous avons entendu parler aujourd'hui de cette réalisation importante que constitue l'accélération du Marché commun. Songeons qu'il y a près de quinze ans les hostilités se terminaient. Aujourd'hui, les mêmes hommes qui s'affrontaient dans la plus horrible des guerres, qui tous ont souffert dans leur chair ou dans leur cœur, sont maintenant attelés à un travail d'équipe. Ils participent à des tâches communes dans des bureaux, dans des laboratoires et dans des écoles; bientôt ils y participeront dans une université.

Il y a toujours des Limbourgeois, des Westphaliens, des Bavaois, des Bretons, des Auvergnats, des Sardes, des Napolitains, des Frisons. Il y a et il y aura toujours des Belges, des Allemands, des Français, des Italiens, des Luxembourgeois, des Néerlandais. Mais ils sont unis dans la volonté de construire l'Europe. A l'édification de cette patrie commune, ils apportent tous et sans réserve le concours des qualités qui leur sont propres et qui se complètent dans une harmonie constructive.

Pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais citer le mot d'un homme qui tout en étant un maître de la lan-

gue française a su défendre à chaque occasion les causes généreuses :

« Lentement mais toujours l'humanité réalise les rêves des sages. »

*(Vifs applaudissements.)*

**M. le Président.** — Je suis certain de traduire les sentiments de l'Assemblée en remerciant et en félicitant M. le président Hirsch pour son exposé si substantiel et si constructif, qui sert d'introduction à la discussion du Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom.

Pour ma part, je veux retenir sa conclusion optimiste ainsi que les opinions qu'il a exprimées quant à l'indispensable coordination de l'activité des diverses institutions que comportent actuellement les Communautés européennes.

La discussion du Troisième Rapport général de la Commission de l'Euratom aura lieu mercredi matin à 10 heures 30.

#### *Tagesordnung der nächsten Sitzung*

#### *Ordre du jour de la prochaine séance*

#### *Ordine del giorno della prossima seduta*

#### *Agenda van de volgende vergadering*

**M. le Président.** — La prochaine séance aura lieu demain mardi, de 10 h 30 à 13 heures, de 15 h 30 à 19 heures et éventuellement le soir, avec l'ordre du jour suivant :

- Vote des articles et vote sur l'ensemble des textes présentés en conclusion du rapport sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct.

A la fin de la séance du matin :

- Vote sur la proposition de résolution déposée en conclusion du débat sur les problèmes économiques.

La séance est levée.

*(Die Sitzung wird um 17,30 Uhr geschlossen.)*

*(La séance est levée à 17 h 30.)*

*(La seduta termina alle 17.30)*

*(De vergadering wordt om 17.30 uur gesloten.)*

